35¢

CITÉ LIBRE

XVe année No 64 FÉVRIER 1964 NOUVELLE SÉRIE

Sommes-nous en révolution?
PIERRE VALLIÈRES

La Place des Arts
GUY FOURNIER

Les syndicats financiers
S. G. CÉRIGO

La querelle DC-9—Caravelle
G. DE MAILLARD

Le conflit sino-russe et le Québec
J.-IVAN GUAY

ET DES TEXTES DE
Charles Gagnon — Pierre Vadeboncoeur — André Gravel — Jacques Ferron
Gérald Godin — Yerri Kempf et Patrick Straram

SOMMAIRE

XVe année, No 64
février 1964

revue mensuelle

Comité de rédaction

Co-directeurs :
Jean Pellerin
Pierre Vallières

Secrétaires de la rédaction :
J.-Claude Paquet
Jean Paré

•

Editeur et propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Rédaction et administration :
3407, rue Saint-Denis
Montréal 18 — 845-5631

Service des abonnements :

Cité Libre
C.P. 10 — Montréal 34
LA. 6-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 525-3424

Vente d'anciens numéros :
Pierre Tanguay, archiviste
661 rue Stuart, Montréal 8

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



FAITES VOS JEUX!

par *Charles GAGNON*

IL fut un temps où nous avions la Vérité, tous tant que nous sommes, bon gré mal gré. Ce qui permit, il n'y a guère de temps, à notre premier ministre de déclarer qu'il la possédait tranquillement. Aujourd'hui, il en est quelques-uns qui, tout en ayant toujours la Vérité ou, du moins, comptant bien La dénicher quelque part, une fois pour toutes, dans un avenir prochain, ont quand même perdu un peu de leur tranquillité : ce qu'ils voient autour d'eux choque leur Vérité et ils ont le courage de le dire. Bravo !

Il en est même d'autres, peu nombreux sans doute, pour qui la Vérité n'est pas et ne sera apparemment jamais; pour qui il n'y a toujours eu que la vérité d'une époque; pour qui, la vérité de demain est à faire. Ceux-là, quel que soit leur âge, sont les jeunes avec qui l'avenir doit compter, non pas qu'ils le feront de toute pièce, cet avenir, mais au moins on peut croire que les différences qu'il accusera par rapport au présent, ce sera à eux que nous les devrons, à moins que nous soyons tous les jouets du déterminisme, de la fatalité.

Aujourd'hui, au Québec, des revues naissent, d'autres tentent de prendre le pas; des hommes rompent le silence qu'ils gardaient (il est vrai que d'autres y retournent). Il ne s'agit plus tellement de dénoncer le passé (ni cet autre passé qu'est en définitive le présent) que de jeter son regard vers l'avenir, de jeter son être dans la vie, de prendre le parti de l'aventure.

Il serait malheureux, dans un tel contexte, que ceux qui parlent ne nous entretiennent sans fin que de ce qui ne va pas. La jeunesse d'ici a mal d'être née. Le malaise de notre milieu, si elle ne sait pas l'analyser « dans les règles », c'est qu'elle le porte en elle, ainsi qu'en témoigne sa colère. Démystifions, c'est nécessaire. Mais que cela ne nous empêche pas d'entrer dans la danse... des idées. Des esprits jeunes attendent de quoi nourrir leur inquiétude, de quoi assurer leur désarroi (on ne démystifie pas en vain).

Que chez-nous donc les esprits reviennent de vacances (période pendant laquelle on mesure la distance parcourue ou perdue). Il s'agit maintenant de remonter à bord. La mer s'agite : ce sera peut-être un raz de marée ou de simples vagues de surface. Il importe peu, si nous ne tenons pas à mourir sur la berge en contemplant l'héritage de « notre maître le passé » !

Il est vrai que la situation, à l'analyse, ne prête pas à tellement d'enthousiasme. Ils ne sont pas si nombreux ceux qui croient que l'avenir peut être autre chose qu'aujourd'hui, même s'il n'est pas le paradis, tout en n'étant pas le paradis. Mais, à certains signes, on peut être assuré qu'au moins une partie de la jeunesse en a marre de retourner le passé dans tous les sens. En certains milieux, on pense à l'avenir. Comment se comportera le syndicaliste qui a aujourd'hui 18 ans ? et le technicien, son copain ? et l'homme politique, et l'ouvrier de la même génération ?

Par ailleurs, là n'est pas toute la question. Car il y a aussi la vie. Le but peut être incertain et il l'est effectivement. Mais il y a aujourd'hui et demain et la semaine prochaine que, de toute évidence, il faut employer, qu'il faut vivre. Pour vivre, il ne peut être question de s'arrêter. Les regards sur le passé sont autant d'arrêts, de moments où il n'y a pas de vie, à moins que ces arrêts ne soient exigés par une préoccupation d'avenir.

Mais olors, on se retrouve : ceux qui s'arrêtent à l'ancien et ceux qui pensent à du neuf. On se retrouve encore davantage, si les premiers veulent bien admettre la nécessité de l'enthousiasme et que l'enthousiasme ne peut pas indéfiniment vivre de nos turpitudes passées.

Il n'est sans doute pas facile de vivre dans la lucidité et l'enthousiasme, dans le réalisme et l'idéal, dans le relatif, quoi. Mais c'est une option qui en vaut bien d'autres. C'est une option qu'il nous plairait de voir partager par un plus grand nombre, parce qu'elle comporte des possibilités de déploiement humain sur le plan de la pensée et sur celui de l'action : de quoi occuper pas mal de gens, sinon tout le monde.

Faites vos jeux. Nous avons une pensée à faire naître au Québec. Des esprits sont en marche. La machine tourne. Les départs sont confus, on va en tous sens. Peut-être qu'une vérité se fait, en dehors de la tranquillité. Et pourquoi pas ?



NOS PROCHAINS MYTHES

par Charles GAGNON

Le socialiste souhaite l'avènement de l'Etat socialiste ; mais si cet Etat lui était d'abord donné, c'est autre chose qu'il souhaiterait : du sein de cet Etat il inventerait d'autres buts.

S. de BEAUVOIR

IL serait intéressant de savoir jusqu'à quel point les mythes sont nécessaires à l'homme, jusqu'à quel point les hommes ont besoin d'inhumain pour réaliser leur humaine condition. Peut-être plus que d'autres peuples, nous avons ici entretenu, très grassement entretenu, le culte de l'absolu, c'est-à-dire de l'inhumain. Je veux bien admettre que l'homme vit de ses projets et qu'alors, plus le projet est grand, élevé, plus le dynamisme de cet homme est en alerte, provoqué, et, sans doute, efficace. C'est ce qui fonde la tradition qui veut qu'on ne décourage pas l'idéal de la jeunesse — pourvu qu'il respecte les autres traditions ! — qu'au contraire on lui en insuffle si elle risque d'en manquer ; on sait bien d'expérience que les plus grands idéaux de jeunesse n'ont parfois donné que de piètres résultats, mais on sait aussi que les grandes réalisations ont, le plus souvent, fait suite à un grand idéal.

Projet, idéal et mythe

Il semble donc que l'idéal se justifie, qu'il soit même nécessaire, en tous cas inévitable ; l'homme n'arrête pas de *projeter*, et tout projet est l'espoir de la réalisation d'une idée. Mon propos n'est donc pas de m'en prendre à l'idéal — écrire cet article, c'est avoir un idéal : qu'il soit lu, compris, accepté ou discuté : qu'il ait des suites.

Mais il y a une différence entre l'idéal et le mythe. J'entends ici par *mythe* une croyance généralisée ou en voie de généralisation, contenue dans une formule qui résume un projet pratiquement irréalisable, mais faisant miroiter un futur si enviable qu'elle risque de canaliser les énergies d'une foule de gens.

Ainsi conçu, le « *mythe* » est présent chez nous — et ailleurs, bien sûr — il dure, il se renouvelle. Son attrait est permanent. On l'utilise constamment dans tous les domaines. Ainsi, dans les collèges, on véhicule couramment cette formule qui en éblouit encore plusieurs : « Vous, l'élite de demain ... » Par ailleurs, il est des « mythes » qui échouent, du moins en ce qu'ils ne profitent pas longtemps à leurs créateurs ; ainsi en est-il de « maîtres chez-nous », de « gratuité scolaire ».

Certains, en effet, doutent fort que nous puissions être « maîtres chez nous », en tous cas pas sous le régime actuel, et les derniers événements en ce qui a trait aux accords fiscaux reculent la gratuité scolaire dans un futur plus lointain que prévu lors de la dernière campagne électorale. L'équipe de Jean Lesage a donné de nouvelles ambitions aux Québécois, mais plusieurs d'entre eux doutent que ce soit elle qui les réalise.

Au fond, le « mythe » ne dure qu'en autant qu'il conserve un certain pouvoir de réalisation, c'est-à-dire qu'en autant que la situation du milieu où il est répandu permet de croire en sa réalisation. Mais ce pouvoir de réalisation est d'autant moins nécessaire que le pouvoir d'attrait est plus grand, autrement dit, dans la mesure où le but que propose le mythe plaît, attire fortement, il est moins nécessaire qu'il ait des chances de se réaliser : le peuple demeure sous son charme et ne l'analyse pas. Ainsi, à mon sens, on est en train, sans le vouloir peut-être, de faire naître ou renaître chez nous des mythes de taille.

J'en ai choisi trois qui me semblent particulièrement significatifs et virulents actuellement, tout en étant « vieux comme le monde » ou presque : la liberté, entendue comme l'abolition de l'aliénation ; le gouvernement par le peuple, autrement dit le peuple maître de lui-même, de ses richesses, de son avenir ; et enfin la fraternité humaine dans le sens compréhension et collaboration des hommes à l'échelle universelle. Du moment qu'on présente ces trois « objectifs » à la population comme

des absolus humainement et concrètement accessibles — la fiction peut les « réaliser », il va de soi — je prétends qu'on lance ce qui pourrait constituer trois « mythes » étonnamment efficaces au service d'une faction politique ou, plus largement, idéologique.

L'aliénation vaincue ?

La liberté totale, parfaite, est impossible parce que l'aliénation est invincible. Simone de Beauvoir erre dangereusement quand elle prétend, parlant de l'homme et de son rapport au monde : « Aucun lien n'est donné d'abord. » S'il en était ainsi, il est vrai que l'homme retournant à son état originel, premier, atteindrait à la liberté. On peut imaginer qu'il serait pur, vierge et neuf devant l'univers : devant les hommes, devant les choses, devant le présent et l'avenir, devant toutes les formes de pensée — en autant qu'il les puisse connaître. Il pourrait ainsi se réaliser selon sa « nature pure », non aliénée. Ce genre d'homme, je ne le connais pas; et s'il existait, la vie humaine serait autre.

Or, il arrive ceci, si on veut bien rester au niveau de l'observation courante, que, pour tout individu, il est un passé, un passé qui a laissé des traces[1], quoi qu'on en dise. Il n'est pas indifférent d'être né telle année, dans telle localité du Québec, etc. Il n'est pas indifférent d'avoir été élevé par un père malade ou une mère janséniste ; il n'est pas indifférent d'être l'aîné de dix enfants ou fils unique ; et on pourrait continuer indéfiniment. Tout cela, le passé *individuel* et *collectif*, n'est pas indifférent, car l'observation nous révèle encore ceci : que le goût de contrôler sa vie ne vient qu'à un certain âge, variable, selon les individus ; que la capacité de concevoir la vie, la liberté et toutes « ces belles choses » ne vient aussi qu'à un certain âge ; plus exactement, on conçoit ces réalités selon l'usage qu'on en a fait ou qu'on rêve d'en faire selon l'usage qu'on en a fait devant nous. Dans l'agir, il n'y a pas de concept, il n'y a que la conscience. Si l'adolescent conçoit (et ambitionne) l'amour de telle façon précise, c'est en fonction de l'amour qu'il a eu pour ses parents, ses frères et soeurs, ou bien de l'amour qu'il a vu vivre dans son entourage, ou bien à la télévision ou au cinéma ou dans les livres, à moins que ce ne soit un composé de tous ces éléments. De même, la liberté dont rêve le prisonnier, c'est la possibilité ou bien de reprendre son existence antérieure ou bien de tenter la vie que l'éducation ou le milieu qu'il a connu lui a permis de connaître et de juger valable. Ainsi, au temps du muet, il est sûr qu'un prisonnier aveugle n'eût pas rêvé — à moins de prendre ce mot dans le sens de regretter — de la liberté d'aller au cinéma !

En bref, on le sait mais on l'oublie, l'esprit est tributaire des sens; nos concepts, s'ils sont le fait de l'esprit, sont tributaires de nos sensations, plus largement de nos expériences antérieures. Et, il faut le répéter, certaines expériences sont antérieures à la conscience individuelle, certaines sont même antérieures à la naissance d'un individu donné (passé *collectif*). Le préjugé que j'ai à l'égard du juif ou du noir, par exemple, est antérieur à ma naissance, le milieu me l'a donné sans que je ne m'en rende compte et le jour où j'atteins à la conscience, où je commence à désirer l'autonomie de la pensée, je mets en marche un esprit (une pensée) qui « charrie » tout ce matériel. Ce n'est que progressivement que j'arriverai à jeter du lest. Pour la majorité des gens, ce lest me semble minime par rapport à la charge initiale. Quoi qu'il en soit des quantités, un individu donné n'arrive jamais à l'indifférence complète devant tout : quel malheur ce serait ! La liberté n'est pas un absolu, c'est-à-dire qu'elle ne pose jamais un homme hors de tout conditionnement. Elle est tout au plus la capacité de travailler avec ce qu'on est (son être présent) pour atteindre ce que « ce qu'on est » (être présent) nous a fait concevoir comme projet d'être (ce qu'on veut être). Le projet d'être et la réalisation de ce projet sont donc conditionnés par ce qu'on est, ce qu'on nous a fait. C'est déjà beaucoup, mais c'est aussi peu.

Il semble donc que la liberté, entendue dans le sens de l'abolition de l'aliénation, ait une portée fort relative. Serait-il exagéré de prétendre qu'on peut tout au plus choisir ses aliénations, et encore cela ne se ferait-il que parmi celles dont on serait devenus conscients. Et c'est peut-être celles qui nous demeurent inconnues qui, en dernière analyse, déterminent les choix que nous appelons conscients.

Le peuple peut-il se gouverner ?

A plus forte raison, quand il s'agit de politique, je ne crois pas qu'on puisse un jour, dans un avenir prévisible, en arriver à une forme de gouvernement qui fasse du peuple un maître *effectivement* absolu de ses destinées. Je voudrais ici me placer dans la situation de celui qui écoute, qui entend : le « gouverné » qu'on invite ou qu'on invitera à s'associer à la réalisation, chez-nous, d'un « gouvernement par le peuple ». Alors, quand j'entends semblable invitation, je suis le peuple, avec les cent, mille ou cent mille personnes qui m'entourent. On m'invite donc, moi, à être du gouvernement. Au nom de la liberté, on m'a déjà invité à me gouverner moi-même, à utiliser mon dynamisme, à le projeter hors de moi, à le faire exister dans l'oeuvre, ou le geste, ou la parole. Quand, au surplus, on m'invite au gouvernement par le peuple, on m'invite à une oeuvre précise, qui est celle, pour le moins, de la collaboration à l'organisation de la société. Autrement dit, on veut me faire le gouvernement.

Or, il arrive qu'au Québec, en particulier, cette invitation s'adresse à quelque six millions de personnes. Je n'arrive pas encore, mauvais socialiste sans aucun doute, à voir comment ces six millions de personnes pourront *effectivement* constituer un jour au Québec un gouvernement efficace. Je n'arrive pas à concevoir un gouvernement à ce point « populaire » qu'il intègre les gouvernés. En somme, je doute fort de l'équation, gouvernement = gouvernés. Ce n'en est pas moins ce que précisément, quand on veut bien abandonner les phrases pour tâter du concret, signifie « le gouvernement par le peuple ».

Je veux bien croire à l'égalité des hommes. J'admets volontiers qu'il y a quelque chose de choquant à ce que Monsieur X habite un château à Ville Mont-Royal, alors que monsieur Z habite un taudis dans le Griffintown. Je suis également convaincu qu'il est impérieux que des hommes d'ici ambitionnent de détruire ces monstruosités. Mais, il me semble mythique de vouloir réaliser une égalité absolue de tous les citoyens en accordant à tous les mêmes responsabilités sociales ou politiques, parce que, au-delà d'une égalité de base de tous les hommes, il existe une inégalité des possibilités, des aptitudes, des goûts. Et que, même sans ces inégalités, il est utopique de vouloir intégrer *effectivement* toute une société au gouvernement d'elle-même.

La démocratie la plus populaire sera toujours un système de gouvernement qui procédera par délégation de pouvoir, un gouvernement où les hommes choisis gouverneront à la place du peuple. Dans ce contexte, je suis d'avis que nous serions plus respectueux des faits si nous voulions bien parler de « gouvernement *pour* le peuple », c'est-à-dire d'un gouvernement qui se donne pour tâche de réaliser le plus possible les désirs de la majorité ; qui, au Québec, fait d'abord en sorte que le peuple ait et exprime des désirs — par l'éducation. Le vrai socialiste québécois doit être maintenant celui qui veut des moyens d'éducation pour le plus grand nombre possible, à moins de frais possible. C'est ce peuple éveillé qui devra un jour avoir la parole pour l'organisation de la société. Si les socialistes d'ici en arrivent à se prendre pour le peuple, nous n'aurons, je pense, que quelques Duplessis de plus, sorte de Messies politiques, ou politiciens.

Strictement parlant, il me semble donc que nous pourrons avoir le gouvernement pour le peuple, c'est-à-dire un gouvernement issu du peuple, conscient de ses problèmes et désireux de les régler. Mais le peuple au fond, c'est une vaste unité faite de petites unités, de diversité ; il est exceptionnel que l'unité populaire déclasse complètement et pour longtemps les volontés individuelles. Derrière les préoccupations sociales, il y a celles d'un chacun. Ce qui fait que le gouvernement de demain, même socialiste, sera de toute nécessité composé d'un nombre limité d'hommes et devra logiquement mettre les préoccupations d'ensemble au-delà des préoccupations individuelles. Gouvernant pour le peuple, il gouvernera à l'ocasion contre des éléments du peuple. La formule « gouvernement par le peuple » ne manque donc pas d'être ambiguë et mérite qu'on la démystifie avant qu'elle n'ait valeur de dogme, dans un pays où le dogme a tant d'attrait et de puissance.

« Mes bien chers frères . . . »

Evidemment, pour justifier mon opposition à l'idée d'un « gouvernement par le peuple », j'ai mis de côté un des articles du credo dont il fait apparemment partie, qui est la fraternité humaine, le troisième des « mythes » qui nous occupe en ce moment. Celui-là, au fait, « il a du poil . . . »; il remonte, pour le moins en Occident, aux débuts du christianisme. Il reste un des objectifs d'une religion qui n'a rien de révolutionnaire, malgré le Concile et le voyage de Paul VI. Pierre Maheu, par exemple, me semble un authentique chrétien quand il souhaite que « les hommes entre eux [puissent] se rejoindre directement (. . .) et ainsi se reconnaître librement commes des camarades et des frères. » Mais il prend vite des allures d'inquisiteur, quand il ajoute qu'il faudra que « ceux qui auront trouvé ridicules ces mots, camarade, frère, (. . .) aient débarrassé le terrain pour que nous puissions l'être, frères. »[2] Pour être juste, cependant, je dois ajouter qu'au XXe siècle, le désir de la fraternité humaine n'est plus possession exclusive des chrétiens et que, d'autre part, les objectifs chrétiens ne sont pas nécessairement à rejeter.

Encore une fois, je crois qu'ici l'erreur réside dans un abandon naïf à l'attrait de la formule, comme au temps où, après le touchant discours d'un missionnaire, on nous faisait verser vingt-cinq cents pour le baptême d'un petit chinois, « votre frère dans le Christ, qui ne mange que du riz, le pauvre misérable ». Qu'il serait beau, qu'il serait bon de vivre dans un monde où tous les hommes s'aimeraient tendrement ! Sans doute . . .

On verse, à mon sens, dans l'utopie quand on croit que tous les hommes pourront un jour « se rejoindre directement » et « fraterniser » spontanément, ne fussent que les hommes d'un seul pays. L'amitié, la compréhension, quand elles se rencontrent dans les relations humaines, se limitent à un nombre plutôt restreint d'individus. Je ne connais pas celui qui va faire ses confidences à la première personne rencontrée un certain jour, au coin de Peel et Sainte-Catherine.

Il ne me semble pas non plus que le socialiste soit celui qui va, de Montréal, aller pêcher la morue avec un « pauvre gaspésien », quelques semaines, pour réaliser la fraternité humaine, mais

bien plutôt celui qui, conscient des difficultés de certains groupes sociaux, va oeuvrer, où qu'il soit, pour que le système politique et le système économique de notre pays soient le plus vite possible conçus de façon que ces situations disparaissent.

Si c'est là ce qu'on entend par fraternité humaine, j'en suis. Mais, si par cette formule, on veut dire qu'il y aura un jour un état de société tel que tous les hommes penseront d'abord en terme de société, que tous les hommes seront les amis de tous les autres hommes, je n'en suis plus, car je pense qu'on néglige alors de considérer le caractère d'abord individualiste de chaque personne, qui ne peut pas s'accorder à tous les autres caractères. Même dans une société socialiste, il y aura des hommes pour envier le sort de leur voisin; il y aura de « malheureux » cocus, etc.

Il ne faut pas mêler les cartes. Vouloir un Etat socialiste, ce n'est pas se vouloir autre, se vouloir ange, c'est plus simplement vouloir, pour le plus grand nombre, ce que nous considérons comme un minimum, sur les plans matériel et intellectuel ; c'est vouloir un Etat où les grandes commes les petites décisions ne se prennent plus en fonction du capital, mais en fonction des hommes d'abord. Et il semble que, pour en arriver vraiment à ce stade, il faille que disparaisse le capital, mais pas nécessairement ceux qui ne veulent pas « fraterniser » avec les pêcheurs de morue ou les pêcheurs . . . de perles.

Une révolution sans mythes, si possible

Que donc vive le *statu quo ?* Il n'en saurait être question. La révolution, c'est-à-dire un ordre social nouveau, je suis de ceux qui la souhaite. Mais j'aimerais que cette révolution ne se fasse pas pour les formules, si alléchantes fussent-elles, parce que, de toutes les révolutions antérieures que je connaisse, il n'est souvent surtout resté que les formules, formules qui ont embarassé drôlement les générations qui ont suivi.

Ainsi, je m'étonne de lire dans la même page de « la Ligne du risque » ces deux phrases : « On projettera de l'avenir une image immense et admirablement mythique . . . », et plus loin : « Les mythes anciens doivent être détruits . . . »[3] Je m'étonne et je me demande : le mythe est-il nécessaire ? Je me demande plus précisément si, dans ce pays qui est le nôtre, où présentement la vogue est à la démystification et à la libération de l'aliénation, si, dans ce pays, ne survit pas le mythe fondamental, à l'origine de tous les autres, le mythe qui me semble être en bonne partie le fruit du christianisme, le mythe qui est sous-jacent à bien des entreprises de démystification dans notre civilisation occidentale — je ne connais rien de l'autre ou des autres —, le mythe, en bref, de l'homme à l'état pur, de l'homme parfait, de l'homme libre, de l'homme promis au bonheur parfait (d'une perfection non humaine, me semble-t-il), mythe qui, pour les croyants, va se réaliser dans l'au-delà, pour les incroyants, dans l'avenir. Je note, en passant, que, dans tous les cas, la réalisation de ce rêve est toujours placé assez loin dans le temps pour que la grande désillusion ne puisse jamais avoir lieu, puisque, pour chacun, un jour, avant l'au-delà, avant l'avenir bienheureux, il y a la mort.

Cependant, est-il si vain de rêver d'un avenir meilleur, puisque, après tout, nous n'en savons rien ou si peu ? Cependant, est-il si bête de rêver avant de mourir, puisque après . . . ? En tous cas, il faut bien admettre que le rêve est un atout puissant pour l'action. Mais, on admettrait sans doute que certains veuillent oeuvrer en dehors du rêve, du mythe, que certains veuillent se contenter d'un idéal limité, fondé sur la projection d'un avenir limité, à l'image de la vie des hommes.

Il ne saurait être question, malgré tout ceci, de nier la nécessité de la *révolution,* d'étouffer ses vagissements. Mais, en même temps, il me semble opportun de demeurer lucide pour dénoncer les nouveaux mythes (sont-ils si nouveaux ?) que cette même révolution risque d'implanter avec elle, tant il est vrai que les hommes (ceux d'ici en tous cas) manifestent qu'ils ont toujours besoin de justifier leur vie par autre chose que leur vie, c'est-à-dire par un absolu quelconque. Il n'est décidément pas facile d'accepter de vivre un jour dans les limites de l'humain, c'est-à-dire le « mal connu », alors qu'on peut connaître si bien et placer si haut à un niveau inaccessible en fait les êtres de son imagination.

Je tiens pour fort probable qu'il n'y aura de véritable révolution que le jour où on acceptera de travailler, non plus pour des formules emballantes, mais pour des fins humaines, limitées, relatives dans leurs ambitions, dont d'ailleurs l'expression n'est sans doute pas tout à fait arrêtée en aucun esprit, dont l'expression exacte, au fait, sera contemporaine de la révolution en acte.

★

---

(1) Ce passé qui viole la nature vierge de l'individu (il s'agit toujours de notre *conception* de l'homme pur, parfait), la Bible, et depuis les chrétiens, l'a « mythifié » dans le péché originel, source de tous les maux.

(2) « De la révolte à la révolution », *Parti pris,* no 1, octobre 1963, 17.

(3) Vadeboncoeur, Pierre, *in La Ligne du risque, essais,* « coll. Constantes », Montréal, HMH. 1963, 217.

SOMMES-NOUS EN RÉVOLUTION?

par *Pierre* **VALLIÈRES**

« Une révolution — je ne crois pas que l'expression soit trop forte — se produit actuellement dans la province de Québec. Nos amis Canadiens français, qui sont nos partenaires dans la Confédération, ont jugé que le temps était venu pour eux de se mettre à l'heure du monde moderne. Cela sous-entend une nouvelle façon d'aborder l'éducation, la revendication d'une voix plus forte dans les questions économiques, un rôle beaucoup plus actif de la part du gouvernement provincial. »

C'est ainsi qu'après plusieurs autres de nos personnalités bien-pensantes, le ministre des Finances du gouvernement Pearson, M. Walter Gordon, prenant dignement la parole, le 6 janvier dernier, devant le « Canadian Club » de Toronto, entretenait ses concitoyens de la « révolution québécoise », cette révolution « tranquille », « pacifique », « démocratique », comme on dit dans nos milieux, cette révolution libérale qui consiste à s'asseoir à son tour confortablement dans les « chesterfields » du capitalisme.

Depuis le temps qu'on nous casse les oreilles avec cette révolution verbale, qui sert d'étendard à Jean Lesage, comme l'autonomie fleurdelysée servait de drapeau à feu Duplessis, il ne serait peut-être pas inutile de nous demander, au moins une fois, si oui ou non nous sommes en révolution au Québec. Et cela d'autant plus qu'il est dans la tradition de nos gouvernements de brouiller les idées pour empêcher les gens de prendre une conscience claire de la réalité et de choisir avec lucidité des objectifs qui servent leurs intérêts.

L'autonomie, comme chacun sait, a servi sous Duplessis et Saint-Laurent à nous vendre sans résistance aux Américains, comme jadis on flattait doucement les moutons pour mieux les tondre. La « révolution tranquille » sous le double régime libéral Lesage-Pearson, ne sert peut-être, au fond, qu'à nous donner l'illusion de l'indépendance pour nous pousser plus sûrement à servir des intérêts étrangers sous prétexte de « nous mettre à l'heure du monde moderne ». Qui sait ? . . .

La sortie d'Égypte

Il est vrai que la volonté de nos dirigeants de rattraper le butin de la collectivité — ou plutôt celui de nos chefs d'industrie (?) et de nos commerçants — pousse un peu tout le monde à sortir d'Egypte et à rechercher la terre promise par les prêtres de la rue Saint-Jacques. Ce n'est pas un mal. Les Québécois, exploités en douceur dans une atmosphère de soumission et de repliement, avaient besoin du déblocage de l'administration politico-financière du Québec et du dégel des ressources naturelles pour commencer à vouloir prendre leur place au soleil.

Il est vrai également que la victoire libérale du 22 juin 1960 — qui dans un pays aussi arriéré que le nôtre manifestait un progrès certain — suivie très peu de temps après par la croisade populiste des créditistes, (qui, à leur manière, nous ont rappelé à d'agaçantes réalités, comme le chômage et l'injustice sociale), il est vrai que cette victoire, tout en remplissant d'aise nos élites réformistes, n'a signifié en réalité, pour la masse, que l'éventuelle possibilité de s'acheter une plus grosse voiture.

Combien d'électeurs de Jean Lesage ont pensé qu'ils pourraient peut-être, sous son gouvernement, faire instruire leurs enfants gratuitement ?

Non, il faut bien se le dire, pour un grand nombre de nos concitoyens le choix d'une équipe nouvelle n'était pas le premier d'une série de choix rationnels.

Une évolution capitaliste

On doit admettre, par contre, que, depuis ce fameux 22 juin et malgré l'inconscience politique des Québécois, il semble devenu possible au pays des traditions fossilisées de violenter quelque peu les structures sociales pour les transformer, c'est-à-dire pour les rendre « acceptables » au siècle de l'énergie nucléaire.

Lévesque nous l'a déjà démontré. Gérin-Lajoie et Kierans essayent de nous convaincre que cela ne s'arrêtera pas avec l'étatisation de l'Electricité.

Les projets de ces trois ministres — projets que Jean Lesage assimile à sa « grandeur » sans les avoir pensés, voulus, ni même peut-être digérés — font rêver la petite bourgeoisie francophone, sous-développée, d'indépendance à la française et, trouvant appui sur l'éveil nationaliste de cette classe, véhiculent à peu près tout ce qu'on rencontre d'idées nouvelles au Québec.

Pour l'opinion publique, la « révolution québécoise dont a parlé M. Gordon aux Torontois, c'est d'abord la défaite de l'Union nationale, le Frère Untel, la nationalisation de l'Electricité, le projet d'une caisse provinciale de retraite, le projet d'un vrai ministère de l'Education, le projet d'un complexe sidérurgique, la montée séparatiste, l'Expo universelle de 1967, le métro de Montréal, la Place Ville-Marie, la SGF et, tout récemment, la brèche enfoncée dans le monopole financier Ames-Banque de Montréal par la coalition du gouvernement et de la Banque Royale.

Mais tout cela fait-il une révolution ? Un début de capitalisme d'Etat, encore timide, (que certains appellent « capitalisme populaire », parce que le gouvernement et la SGF émettent des obligations d'épargne), a pu faire croire aux « cabochons » que les libéraux « inclinent » vers la gauche. Il faut vraiment que nos gens soient ignorants pour qu'un Gérard Filion, par exemple, prenne la peine d'expliquer dans chacune de ses conférences que l'objectif de sa société, comme celui du gouvernement, est de construire un *capitalisme* autochtone avec l'appui du peuple. Cette vérité est inscrite dans tous les gestes du gouvernement. Ceux qui redoutent, en constatant l'évolution actuelle, l'avènement d'un nouveau castrisme ne savent vraiment pas ce qu'est une révolution.

Définitions à retenir

Au juste, qu'est-ce qu'une révolution ?

Au sens socialiste du mot, il y a révolution quand le changement des institutions établies s'accompagne d'une modification profonde dans le régime de la propriété des moyens de production, faisant passer celle-ci des possesseurs de capitaux aux travailleurs, afin qu'ils puissent orienter l'économie, la politique et la culture en fonction de leurs besoins réels et non plus en fonction des intérêts particuliers et arbitraires de ceux qui, historiquement, se sont trouvés en possession de l'argent et de la puissance. (Ce n'est certes pas ce qu'ambitionne le cabinet Lesage, Lévesque inclus.)

Par suite, on appelle révolutionnaires ceux qui, au sein d'un parti ou d'un mouvement, préparent intentionnellement, avec les ressources idéologiques, politiques et autres dont ils disposent, et dans un contexte déterminé, une semblable révolution. (Où trouver un tel groupe ? Au plan de l'action et de l'efficacité, le PSQ lui-même n'existe qu'en puissance.)

On décide rarement de devenir révolutionnaire. Habituellement, le révolutionnaire est un opprimé.

Le révolutionnaire appartient à la classe de ceux qui *travaillent* pour la classe dominante. Il est révolutionnaire, non pas d'abord en tant que travailleur, mais en tant qu'insatisfait, conscient d'être exploité et dépassant la situation où il se trouve par son désir d'une situation radicalement différente, d'où l'exploitation aura disparu, en même temps que les classes sociales.

L'oppression — sous quelque forme qu'elle se présente — ne fait pas surgir des révolutionnaires comme des champignons. « C'est la lumière qui fait les révolutions », disait Mounier. Sans une prise de conscience éclairée, ayant pour base une analyse réaliste des faits, aucun exploité ne peut devenir révolutionnaire. C'est pourquoi l'ignorance des peuples est entretenue systématiquement par les gouvernements réactionnaires des pays colonialistes et capitalistes des cinq continents.

L'argument de ces gouvernements est que la classe dirigeante possède des privilèges de droit divin et que la nature humaine exige l'exploitation de la majorité par la minorité. « Il y aura toujours des pauvres et des riches ».

L'inconscience qui fait la sécurité des riches

Dans un pays un peu plus évolué, comme les Etats-Unis ou le Canada, on se contente de brouiller les idées et cela est d'autant plus facile qu'un grand nombre de collets-blancs, de fonctionnaires et même d'ouvriers — en somme, la majorité des citoyens —, tous salariés et véritablement exploités au profit de la classe dirigeante, ne peuvent désirer abolir cette classe, parce qu'ils jouissent partiellement de ses privilèges et que cette portion d'avantages immédiats leur suffit.

Personne ici, pas même les syndicats, ne présentant aux masses les revendications économiques fondamentales, rien n'est plus facile que d'intégrer les exploités dans le système qui les exploite. On n'a qu'à les gaver de certaines facilités secondaires et superficielles — comme la possibilité de choisir entre 500 sortes de chapeaux — et de les endormir quotidiennement, par le moyens des « mass media », dans une savonneuse et divertissante « culture populaire ».

Dans nos pays prospères, cette culture équivaut à l'ignorance entretenue au Pérou par la caste des privilégiés.

Comme cette ignorance, elle sert les intérêts de la classe possédante; en premier lieu, l'intérêt de cette classe que rien ne vienne bouleverser son Ordre.

Moins odieuse que l'analphabétisme érigé en système social, la bêtise bien payée et bien nourrie rend le peuple tout aussi impuissant et favorise très peu l'exaspération. Elle endort. Elle fortifie même l'inégalité sociale, car elle est conservatrice.

Sans la bêtise qu'elles répandent autour d'elles pour entretenir l'inconscience et les illusions, nos classes dirigeantes, du clergé à la haute finance, ne pourraient longtemps se maintenir au pouvoir. Elles recevraient de formidables coups de pieds au cul ! C'est pourquoi elles ont tout fait pour empêcher la création d'un véritable ministère de l'Education (laïque) qui puisse apprendre éventuellement au peuple qu'il est arbitrairement dépossédé de ses droits fondamentaux et surtout qu'il est capable, s'il le désire et en prend les moyens, de déloger ceux qui, avec la bénédiction de l'Eglise, se sont accordés la vocation de diriger les affaires humaines à leur profit exclusif, ou du moins largement prioritaire.

« Dans les sociétés de type capitaliste, écrivait Franz Fanon, l'enseignement religieux ou laïque, la formation des réflexes moraux transmissibles de père en fils, l'honnêteté exemplaire d'ouvriers décorés après cinquante années de bons et loyaux services, l'amour encouragé de l'harmonie et de la sagesse, ces formes esthétiques du respect de l'ordre établi, créent autour de l'exploité une atmosphère d'inhibition », génératrice d'apathie collective.

C'est bien ce qu'on constate au Québec, où la révolution trouve peu de chair où enfoncer ses griffes, même si le mouvement nationaliste a commencé de marteler de slogans la conscience populaire.

Car le peuple, au fond de lui-même, n'a pas l'impression que ce nationalisme le concerne.

L'apathie, malgré les bombes

En fait, il a bien raison.

Car ceux qui passent au Québec pour des « révolutionnaires » (démocrates, il va sans dire) ne sont que des nationalistes féodaux qui veulent s'intégrer davantage à la société capitaliste nord-américaine. Elles veulent jouir, ces élites bourgeoises, d'une égalité de droits et de profits qui n'implique pas du tout un changement de structure. Bien au contraire, leur objectif n'a de chance de se réaliser que dans les structures actuelles. En somme, la « révolution tranquille » est celle de capitalistes en voie de développement, d'hommes d'affaires et de commerçants qui bientôt, si ce n'est déjà fait, seront les premiers à nous exploiter, au nom de la tradition.

Dans ce groupe, sont inclus aussi bien les libéraux et les conservateurs que les séparatistes, ces néo-maurassiens (à l'exception de quelques-uns) dont la hantise est de faire parler français au capitalisme, mais pas du tout de promouvoir l'émancipation du peuple.

Un communiqué du RIN, transmis aux journaux le 10 janvier dernier, illustre bien cette mentalité réactionnaire-évoluée que l'on rencontre non seulement dans les milieux séparatistes mais jusque dans le cabinet Lesage, à qui surtout on attribue le mérite d'une révolution au Québec.

Parlant de la lutte entreprise par M. Kierans pour la création d'un deuxième syndicat financier, le RIN écrit notamment : « Le gouvernement du Québec ne doit pas emprunter à la même source, mais, au contraire, *diversifier* l'origine du capital étranger, en s'adressant par exemple aux pays européens (sous-entendu : en premier lieu, la France gaulliste). Or, à l'heure actuelle, la lutte que mène le ministre du Revenu, M. Eric Kierans, n'aboutira qu'à garder en vigueur la même formule de financement qui fait que le gouvernement doit se soumettre aux dictats de la grande entreprise étrangère, les deux syndicats financiers étant également contrôlés par la haute finance anglo-américaine. »

En somme, le RIN demande au gouvernement de se libérer des dictats de l'entreprise *étrangère* anglo-américaine en s'adressant à l'entreprise *étrangère* européenne, si possible française ou belge. Mais qu'est-ce que cela changerait à notre situation si nous étions exploités en français plutôt qu'en anglais ?

Ainsi, une fois de plus, nos « élites » s'apprêtent à nous trahir en faisant du Québec non plus seulement le partenaire subalterne et soumis des monopoles anglo-américains, mais encore de ceux du Marché commun, ce qui, dans une perspective capitaliste, donne l'impression d'être un affranchissement ! Même si elles désirent diversifier les sources d'emprunts et les échanges commerciaux, dans l'espoir, au fond bien naïf, de constituer un capitalisme autochtone plus indépendant, il n'en reste pas moins qu'elles ne visent essentiellement qu'au renforcement des privilèges établis. Car nos élites ne désirent pas conduire la nation canadienne-française vers son émancipation économique, en organisant le mouvement ouvrier de manière à en faire un parti populaire apte à prendre le pouvoir et à rendre ce pays socialiste, c'est-à-dire réellement nôtre.

Le nationalisme sur lequel elles s'appuient pour nous « avoir » demeure néanmoins le seul facteur qui fasse un peu bouger notre peuple et qui lui donne, pour la première fois depuis la Conquête, la possibilité de choisir sa propre voie.

Nos dirigeants, qui s'efforcent de catalyser cet éveil national pour mieux s'intégrer au capitalisme, seront peut-être amenés finalement à multiplier les mesures socialistes, si leurs concurrents plus puissants pèsent trop fortement sur eux. Mais cela demeure hypothétique, d'autant plus que, malgré les bombes du FLQ (qui ont fait plus de bruit dans l'imagination des intellectuels que dans la réalité) l'apathie domine encore notre milieu. Nos hommes ne sont pas sortis des tavernes.

Un autre facteur de ralentissement provient du gouvernement Lesage lui-même qui, poussé malgré lui à l'action, s'efforce en même temps d'engourdir le mouvement dont son arrivée au pouvoir a favorisé l'éveil.

Les appels de la raison

Sous le régime duplessiste, nous paraissions libres, parce que souvent on nous refusait le droit de parler ou d'agir. L'indignation nous servait d'affirmation personnelle contre le crétinisme établi. Mais depuis que la mort de Duplessis nous a délivré d'une certaine inquisition et que la défaite de l'Union nationale nous a donné des raisons d'espérer, la liberté est devenue plus concrètement le pouvoir de choisir et, par conséquent, de rejeter.

Jouissant d'une démocratie plus grande, il se peut que nous décidions un jour de mettre un terme à la « révolution tranquille » elle-même. C'est pourquoi un peu partout se sont vite multipliés, depuis que les idées ont commencé de courir les rues, les appels à comprendre « raisonnablement » notre destin, c'est-à-dire à ne pas mettre en cause trop de choses et à prendre possession bien tranquillement de la vérité, ou plutôt de la propagande.

Et cela se fait avec le concours des éditorialistes des grands journaux et la connivence de tous les froussards qui s'imaginent encore que leur peur est un respect d'autrui. Ce n'est même pas une soumission à la vérité.

Non seulement le gouvernement libéral redoute une revanche des conservateurs mais, plus profondément, il craint comme le diable que la conscience nationaliste (qu'il est bien obligé d'entretenir pour conserver son prestige) ne se transforme peu à peu en une conscience révolutionnaire et n'entreprenne de déloger du pouvoir les partis traditionnels et la bourgeoisie dont ces partis servent avant tout les intérêts, au nom de la démocratie.

C'est pourquoi il ne manque pas actuellement de penseurs pour construire laborieusement des « renouvellements » d'institutions établies et des « nouveaux départs » qui ne servent, au fond, comme le dit Pierre Vadeboncoeur dans un article publié dans ce numéro, qu'à prolonger l'équivoque dont nous souffrons et à perpétuer le plus longtemps possible des privilèges qui se sentent menacés.

Le « droit divin » essaye par tous les moyens d'avoir raison de notre toute fraîche impatience.

Pendant ce temps, où sont les révolutionnaires québécois, c'est-à-dire les quelques individus qui ne croient pas que l'ordre de choses dont ils souffrent ait été produit et doive être nécessairement maintenu pour d'obscures fins transcendantes ? Je sais qu'il existe des Québécois pour lesquels tout effort en vue de supprimer l'ordre établi n'apparaît pas comme « coupable » ou inutile, qui veulent même consciemment le supprimer, parce qu'ils croient que cela peut et doit être fait. Ils sont éparpillés dans différents mouvements et divers secteurs de l'organisation sociale. Ils constituent un ferment réel d'évolution et de progrès, mais leur manque de cohésion comme groupe idéologique et politique ne leur a pas encore permis de jouer un rôle efficace et révolutionnaire, dans le sens défini plus haut.

Bureaucratie de la révolution

Jusqu'à maintenant, la révolution des révolutionnaires québécois s'est regardée le nombril dans la bureaucratie quelque peu agitée des journaux, des revues, des syndicats et de certains mouvements politiques.

Même les plus sérieux d'entre eux, les plus gueulards et les plus intelligents, n'ont pu s'empêcher (peut-être parce qu'eux aussi sont bien payés et nourris) de succomber à la fascination narcissiste de la forme-à-venir de la révolution. Ils n'ont fait qu'adhérer à une philosophie, même s'ils racontent que toute philosophie est du "vasouillage" inutile. Ils ont beaucoup de peine à se réunir dans un même mouvement pour préparer résolument la révolution dont ils parlent. Ils se contentent d'être des professeurs.

Lequel d'entre nous ne s'est pas un jour convaincu qu'il accomplissait effectivement quelque chose en assistant à des meetings socialistes avec des masses de documents, de projets, de bilans, d'objectifs et de proclamations ? Qui n'a pas écrit ou du moins parlé son manifeste ?

La bureaucratie « révolutionnaire » est capable de se néantiser dans ce genre de paperasses aussi bien que n'importe quelle autre bureaucratie.

Les trésoriers ramassent les cotisations qui servent à imprimer des cartes de membres et parfois un bulletin mensuel. Les journalistes écrivent des communiqués de presses et des articles de revues. Les présidents prononcent des discours et les badauds applaudissent ou portent des pancartes. Tout ce monde semble très occupé et ne fait rien du tout.

Lorsque nous commencerons à préférer l'efficacité aux rêves, la ferveur à la grandiloquence, la rue aux salons de Westmount et le travail à la facilité, peut-être alors pourrons-nous espérer, comme plusieurs le souhaitent, promouvoir efficacement le socialisme au Québec et apporter une réponse réaliste aux exigences que l'éveil nationaliste commence à susciter au sein de la collectivité canadienne-française.

Tout est encore permis au Québec. Et comme dit M. Merleau-Ponty, « il n'y a pas d'ambivalence de l'histoire, il n'y a que des hommes irrésolus ».

Mais pour nous mettre à agir, peut-être faudrait-il nous libérer davantage de ce que notre inconscient entretient encore de mythique ou d'illusoire dans notre mentalité. Peut-être fau-

drait-il entreprendre d'aller une fois pour toutes au bout de nos raisonnements, sans redouter les conclusions.

Il ne manque pas de pseudo-politiques chez nous, qui s'imaginent qu'avec un minimum d'idées et d'humanisme il est possible de percevoir sûrement la signification effective d'une situation donnée. Il ne manque pas, non plus, d'intellectuels capables de *nuancer* et, pour une même situation, de découvrir plusieurs significations possibles. Les seconds se disent démocrates et respectueux; ils traitent les premiers de totalitaires. Les premiers se prétendent réalistes et accusent les seconds d'idéalisme. En fait, l'intellectuel aurait avantage à se jeter dans la politique et le politique dans la réflexion, pour établir un dialogue qui ne pourrait qu'être utile aux deux en évitant les combats stériles — surtout quand l'intellectuel et le politique visent un même objectif.

Mais l'un et l'autre sont-ils capables de choisir ? Ne sont-ils pas tous deux emprisonnés dans des absolus arbitraires : chez l'un, l'absolu de la liberté de conscience; chez l'autre, l'absolu de la liberté d'action. Deux absolus de liberté qui, au fond, empêchent la liberté concrète, celle du risque.

Pour travailler à la révolution, peut-être importe-t-il avant tout de définir l'efficacité qui nous est permise en faisant abstraction de tous les absolus du monde (si c'est possible) et en nous contentant, une bonne fois, de choisir ce que nous voulons, au lieu d'en faire une perpétuelle délibération.

Car ceux qui sont au pouvoir, eux, ont choisi de s'y maintenir. Et s'il leur arrive de « délibérer », c'est pour nous endormir en nourrissant notre peur de vivre de nouveaux mythes rassurants. Ils nous connaissent mieux que nous-mêmes : ils savent que nous n'avons pas encore réellement appris à choisir. Et tant qu'ils auront raison, ils pourront sans risque aucun fumer les cigares qu'ils s'achètent avec les premiers dividendes de la « révolution tranquille ».

★

"CONDAMNÉ À ÊTRE LIBRE"

par André GRAVEL

ETUDIANT à l'université de Montréal je n'attendrai pas d'être premier ministre pour choisir. J'ai déjà choisi, un peu malgré moi, un peu en cherchant, . . . un peu comme tout le monde, quoi ! obscurément mais sans profonds déchirements.

* * *

La province de Québec, mon pays, connaît ces temps-ci de profondes transformations. Il m'est indispensable de bien me situer dans ce mouvement, d'en prendre le pouls.

Souvent, comme étudiant, on se croit automatiquement un élément novateur dans la société du seul fait qu'on est jeune. Alors qu'en réalité, on est peut-être plus réactionnaire que certains de nos grands-pères.

Nous refusons l'argument d'autorité, mais nous ne pouvons nous prévaloir de l'argument de « jeunesse ».

Seule une analyse rigoureuse, capable de nous remettre constamment en question, peut rendre notre action, comme notre jugement, vraie.

* * *

Au départ, il faut s'accepter soi-même.

Je n'agis pas pour le « petit Jésus », ni même pour le « bien commun », mais dans mon intérêt à moi. Si l'on disait cela plus souvent, il y aurait moins d'égoïsme.

Ensuite, il faut s'accepter dans et par la collectivité, le groupe.

Personne ici n'est satisfait du milieu qui l'a vu naître et grandir . . . et se complexer. C'est évident. Il faut tout remettre en cause et tout refaire.

Les étudiants — les jeunes, en général, — plus que les autres sentent le besoin d'élaborer une pensée neuve, délivrée des tabous et des mystifications, de construire un véritable humanisme.

C'est-à-dire un humanisme où les valeurs apparaissent dans le mouvement même du progrès.

Les plus vieux sentent beaucoup moins la nécessité de créer une pensée libre, parce qu'ils ont été habitués à la recevoir du ciel sous forme d'obligations, de commandements, d'essences, etc.

* * *

On peut reprocher aux étudiants leur indifférence ou « l'objectivité » qu'ils recherchent (quoi que ce ne soit pas le cas pour tous) au nom de la science, de l'art ou de la vérité. On a souvent raison de le faire, car cette « objectivité » ou cette indifférence vis-à-vis de l'engagement — et, par conséquent, du risque — camoufle souvent une fuite, une peur de vivre.

Beaucoup ignorent encore qu'ils ne doivent pas attendre la cohérence parfaite de leurs idées pour agir.

La responsabilité ne doit pas venir d'un Messie. Elle nous est imputée par notre histoire elle-même. Notre existence est caractérisée fondamentalement par une liberté qui est forcée de choisir dans une situation qu'elle doit assumer sans l'avoir voulue. Cette situation contingente est la base nécessaire au développement d'une destinée. Comme dit Sartre, nous sommes condamnés à être libres et à organiser le monde, à le comprendre et à le transformer.

Personne ne possédant l'absolu, on peut se permettre des erreurs, mais pas l'indifférence. Je ne commettrai pas l'erreur de me croire dans la « Vérité ». Car ma pensée est complexe et même ambiguë.

Dans l'action, je me garderai donc du dogmatisme, mais cela ne m'empêchera pas de dépasser l'incertitude stérile (problème de vocation). Je trouverai ma certitude, ou ma foi, dans le mouvement de la vie.

Je suis optimiste. Je crois en l'efficacité de mon action — au PSQ, par exemple, ou ailleurs — J'ai confiance en moi.

Car ma certitude, je ne l'ai pas obtenue en m'asseyant par terre, mais en montant dans un train lancé à pleine vapeur. (Paradoxe pour esprits tortueux).

Une action vraie met en cause l'individu. Elle ne peut lui être extérieure, comme surajoutée à ce qui le constitue comme homme, à ce qui le fait penser, parler, agir, de telle ou telle façon. L'action, c'est l'homme. Et l'action étudiante... eh bien, c'est l'étudiant.

Cette action est authentique, dans la mesure où l'étudiant, comme tout autre homme, est lui-même et s'appuie sur la réalité pour penser et agir son être comme pour influencer son milieu.

Il n'y a de vérités que dans les faits.

Mais les faits ne se dévoilent pas d'eux-mêmes tels qu'ils sont et je dois les interroger. De plus, ma destinée, ou plutôt, mon avenir n'est tracé nulle part. Je ne crois pas que ma vie doive obéir à d'obscures fins transcendantes pour se réaliser selon un schème universel décidé en haut lieu. Non seulement ma volonté de me réaliser personnellement ne m'apparaît-elle pas comme coupable, mais, au contraire, elle fait partie de ma contingence et, comme elle, n'a pas à se sentir coupable mais à vivre. Et si pour vivre, je dois prendre parti, pourquoi me plaindrais-je ? Pour vivre, j'ai besoin de choisir comme de respirer.

★

LES AMIABLES COMPOSITEURS

par *Pierre VADEBONCOEUR*

J'IGNORE si nous continuerons à assister avec beaucoup de patience au spectacle de ceux qui tentent actuellement de tourner le mouvement nationaliste. Les thèses de la prise de conscience nationaliste et révolutionnaire à la fois ont à peine commencé de marteler l'imagination populaire que partout des médiateurs se proposent, inventant des formules nouvelles pour prolonger l'équivoque dans laquelle nous nous trouvons. L'intuition nationaliste actuelle est trop claire : nous nous étendons sur un pays qui, vu sa démographie et ses dimensions, ne saurait répondre au choc d'aucune de nos volontés majeures et en faire une politique; il ne saurait non plus répondre à la volonté de ses autres parties; ce pays est composé de parties dont le tout n'existe pas; aucun mouvement politique ne peut tout envahir, car il s'annule aux frontières de la partie où il a pris naissance; il n'y a jamais de fins aux commencements qui s'ébauchent; comment alors inspirer et faire triompher une politique quelle qu'elle soit ? Comment, entre autres choses, ce pays deviendrait-il socialiste ?

Là-dessus les réalistes interviennent : c'est par des aménagements, c'est par le biculturalisme, le fédéralisme coopératif, c'est par une participation plus grande des canadiens-français au gouvernement central qu'on arrangera tout. Les raisonneurs pensent qu'un pays nul au départ peut composer de telle sorte sa bigarrure qu'il en résulte une entité. Or, jamais ce pays ne sera quoique ce soit, puisque cet Etat est essentiellement interrupteur de courant, jetée, briseur de lames. En particulier, il ne le sera jamais pour nous, qui n'avons rien et qui ne nous possédons même pas, puisque justement nous ne pourrons ressaisir l'histoire que par un immense effort global, rationnel et irrationnel, calculateur et créateur, lucide et instinctif, dans le sens d'une prise de conscience d'où résulterait une prise de pouvoir ou au moins de l'essentiel du pouvoir.

Les amiables compositeurs jouent donc actuellement le rôle que la Confédération joue par sa nature même : ils amortissent le mouvement né ici. Ils pensent peut-être que la droite prendrait tout, et en effet c'est un danger. Pourtant, il n'est pas dit qu'une irruption de la gauche dans nos affaires n'aurait pas un impact extraordinaire. On a tort d'amoindrir le mouvement nationaliste actuel : c'est le véhicule d'idée nouvelles le plus puissant que nous ayons vu en un siècle.

Au lieu de se saisir avec rigueur de l'occasion qu'il présente préférera-t-on toujours organiser, en dehors de toute dynamique historique, des combinaisons inertes ? Le Québec ne sera pas la capitale de la civilisation, mais il y a ici cinq millions d'hommes à qui un enthousiasme collectif peut faire remuer énormément de choses; cela vaut peut-être la peine de consentir à agir dans le sens de ce qui bouge ! Je ne vois pas pourquoi certains pourraient se croire assez malins pour s'abstenir et prétendre substituer valablement à notre aventure créatrice les constructions laborieuses de leur prétendu réalisme.

Il faut au contraire entrer dans cette révolution, et exposer ce qu'elle sera. Il ne faut pas la bouder, s'en distinguer, s'asseoir pesamment parmi ceux qui la contrarient ou la dédaignent. Ce n'est pas tous les jours qu'à une collectivité échoit la chance de se reconnaître et de s'engager. La chose actuellement nous arrive. Il faudrait peut-être que cette surprise allume le feu d'une solidarité chez ceux qui préfèrent actuellement temporiser.

★

AU SECOURS DES U.S.A.

par Guy FOURNIER

L'UNION DES ARTISTES, tout comme la Fédération des Auteurs et des Artistes du Canada n'a jamais fait grand bruit. Plus d'un a découvert l'existence de la première lors du conflit qui opposa il y a quelques années l'Association des Réalisateurs à la Société Radio-Canada, et celle de la deuxième quand la Société s'entêta à ne pas reconnaître la Fédération en dehors des limites de la province de Québec. Ces deux conflits se terminèrent par des victoires syndicales et les choses rentrèrent dans l'ordre jusqu'au différend entre l'Union des Artistes et la Place des Arts.

Depuis les trois grèves célèbres d'Asbestos, Louiseville et Murdochville, je doute qu'un conflit d'ordre syndical ait fait couler plus d'encre que celui de la Place des Arts. Je ne veux pas magnifier l'importance de l'Union des Artistes ou de la Fédération, mais souligner combien nombreuses furent les circonstances qui attirèrent sur ce différend l'attention de la province, celle des milieux artistiques du Canada et de plusieurs pays.

Depuis sa fondation, la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier, créature du régime Duplessis, a multiplié les gaffes et l'attitude de son président, Monsieur Louis Lapointe, n'a jamais contribué à apaiser les esprits. Non seulement la Corporation s'est bien gardée d'associer le peuple à son travail, mais son président, à plus d'une occasion, ne s'est pas gêné pour affirmer que la Corporation qu'il dirige est de nature privée et n'a de comptes à rendre à personne, surtout pas au public. Cette situation privilégiée permet donc à la Corporation d'affirmer des choses qu'elle nie par la suite ou de nier des choses qu'elle affirmera plus tard. Elle lui permet aussi de mettre à la porte l'Ecole nationale de Théâtre en déclarant qu'on n'avait pas prévu les ennuis que susciterait l'Ecole, de signer une entente exclusive avec l'International Association of Theatrical and Stage Employees après avoir publié qu'elle ne signerait jamais d'entente exclusive avec une union, d'imposer en vertu de cette entente huit habilleuses à la troupe des Feux Follets qui n'en réclamait aucune, de présenter du football avec la même grâce que s'il s'agissait d'une tragédie antique.

Il fallait un politicien comme Maurice Duplessis pour accorder autant de droits à des souscripteurs qui avaient donné si peu.

L'argent des autres

Quand une Corporation ne veut rendre aucun compte mais qu'elle construit avec l'argent des autres, il est inévitable que le moindre malaise prenne des proportions extraordinaires. Assez de scandales marquèrent la fin du régime qui mit sur pied la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier pour qu'on soupçonnât toutes sortes de manigances à la Place des Arts. Tout s'y prêtait : l'insatisfaction de plusieurs artistes qui décorèrent la Place, l'arrivée d'un administrateur américain bilingue (il parle anglais et portugais !), le coût exorbitant des travaux, leur lenteur et l'annonce d'un festival d'ouverture auquel ne participeraient à toutes fins pratiques que des troupes étrangères. Il eût fallu être bien bon pour avaler sans haut-le-coeur des couleuvres aussi indigestes. A moins d'avoir l'estomac élastique d'un Claude Gingras ou d'un Eric McLean qui font preuve devant la Place des Arts de la même sottise, avec cette différence que l'un l'exprime en français et l'autre en anglais.

La Corporation Sir Georges-Etienne Cartier, composée de groupes égaux représentant la Cité de Montréal, le Gouvernement du Québec et des souscripteurs individuels, administre des fonds provenant presque en entier des deux gouvernements précités.

Si mes chiffres sont exacts — et je les tiens de la plus haute source — voici d'où proviennent

les fonds ou les garanties accordés à la Corporation :

— $2,500,000 du Gouvernement de la Province de Québec;
— Un terrain d'une valeur de $1,000,000 donné par le même gouvernement;
— $2,500,000 versés par la Cité de Montréal;
— $1,800,000 obtenus par souscription publique dans la région de Montréal;
— Garantie d'un emprunt de $10,000,000 par la Cité de Montréal;
— Nouvelle demande de garantie pour un emprunt de $6,000,000.

Si l'on fait la somme de ces chiffres, on constate que les pouvoirs publics ont fourni ou garanti à la Corporation un montant de $22,000,-000 alors que l'entreprise privée ou les individus n'ont souscrit que $1,800,000. Que ceux-ci, par leurs représentants, aient la même voix au chapître est de la plus grande invraisemblance. Il en est pourtant ainsi.

En janvier 1963, l'Union des Artistes de Montréal annonça à la Corporation qu'elle avait l'intention de signer une entente avec elle. A cette époque, il va sans dire que l'Union n'entrevoyait pas les graves difficultés qu'allait faire surgir sa demande. Etablie à Montréal depuis 26 ans, protégeant depuis lors artistes, chanteurs et danseurs, affiliée à la Fédération des Auteurs et des Artistes du Canada qui est elle-même affiliée au Congrès du Travail du Canada et à la Fédération Internationale des Acteurs, l'Union des Artistes n'avait aucune raison de croire qu'on pourrait ne pas la reconnaître. L'existence même de la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier eût été, semble-t-il, beaucoup plus discutable que celle de l'Union.

Le conflit

Au début du mois d'avril, Silas Edman demanda une rencontre avec l'Union. Au cours de cette rencontre, les représentants de la Place des Arts assurèrent ceux de l'Union que jamais la Corporation ne deviendrait producteur, sauf pour l'inauguration. L'Union demanda alors à la Corporation de signer une entente par laquelle cette dernière reconnaîtrait la juridiction de l'Union sur la Place des Arts et s'engagerait à ce que les producteurs louant la salle se conforment aux exigences de l'Union.

A aucun moment, l'Union des Artistes n'a réclamé l'usage exclusif de la Place des Arts comme a voulu le laisser croire la Corporation. L'Union a tout simplement demandé que soit reconnu son droit à réglementer son propre marché afin que ses tarifs et conditions de travail n'y soient pas détruits ou entamés.

Pendant que la Corporation demeurait silencieuse à la requête de l'Union ou tentait de gagner du temps, Larry McCance, le représentant canadien de l'Actors' Equity, une union qui est restée jusqu'à maintenant strictement américaine, envoyait des lettres à nos artistes canadiens jouant à l'étranger pour les aviser d'être en règle avec l'union américaine s'ils désiraient se produire à la Place des Arts. Au mois de juin, on rappela la même chose à nos artistes, mais de New-York cette fois.

A cause de ces menées plutôt ambitieuses et du silence de la Corporation, l'Union des Artistes fit part de la situation au maire Jean Drapeau, au Congrès du Travail du Canada, à la Fédération des Travailleurs du Québec et à l'honorable Georges-Emile Lapalme, ministre des Affaires culturelles. Avec le recul du temps, on peut dire que ni l'un, ni l'autre de ces organismes ou de ces personnes ne furent de quelque secours. Le C.T.C. et la F.T.Q., de par leur propre situation, sont bien mal placés pour partir en croisade contre un syndicat américain et quant aux hommes politiques que je viens de mentionner, l'un est impossible à rejoindre et l'autre vous court après. En toute cette affaire, le maire Drapeau fit preuve de bonne volonté, mais dans ce conflit comme dans d'autres, la bonne volonté ne suffit pas.

A la mi-août, la Corporation fit savoir qu'en accordant la juridiction à l'Union des Artistes, elle affronterait un embargo de l'Actors' Equity. Elle trouva par la même occasion la porte de sortie rêvée : « C'est un conflit syndical et la Corporation ne peut s'en mêler ! »

Elle s'en mêla tout de même, par l'intermédiaire d'un procureur appelé à la rescousse, Maître Marc Lalonde. Celui-ci, tout plein de bonne volonté lui aussi mais feignant d'ignorer le fond du problème, réussit à obtenir de l'Actors' Equity ce que lui et Larry McCance surnommèrent des « concessions ». De concert avec la Corporation, l'Actors' Equity conclut que l'Union des Artistes n'était pas tout à fait chez elle à Montréal. En d'autres mots, le voisin entrait chez nous et décidait que la maison lui appartenait. N'étant pas un voisin ambitieux outre-mesure, il consentit toutefois à nous laisser l'usage de la cuisine et d'une chambre à coucher. L'Union des Artistes aurait donc juridiction sur les spectacles de langue française et sur les spectacles de ballet et d'opéra montés par des artistes du Québec. L'Actors' Equity mettait la patte sur le reste, c'est à dire à peu près tout.

Dans cette partie de poker que furent les négociations de la dernière semaine, le bluff de l'Actors' Equity et de la Place des Arts fut presque parfait, car l'Actors' Equity promettait pour après le festival seulement cet odieux partage. Dans un ultime effort pour régler le conflit et sonder la bonne foi d'Equity, l'Union des Artistes, à minuit le 24 août, résolut d'accepter ce partage de juridiction à la condition expresse que la Place des Arts le reconnaisse immédiatement.

Le chat sortit du sac.

L'Actors' Equity ne voulut pas aller plus loin que des promesses et la Corporation préférait succomber au chantage de l'union américaine plutôt qu'accorder justice à l'Union des Artistes. Le festival foira et la Corporation, comme bien l'on pense, ne manqua pas de rejeter le blâme sur l'Union des Artistes, posant en victime sur laquelle on s'acharne.

Toute l'affaire avait fait assez de bruit pour que le gouvernement s'en mêle. Il fallait courir au plus pressé et solutionner le problème temporairement. Les ministres René Lévesque et Pierre Laporte de même que Monsieur Lucien Saulnier, président du Conseil exécutif de Montréal, demandèrent d'abord un cessez-le-feu sans condition. L'Union ne voulut pas accepter, sachant bien qu'une fois la Place des Arts démarrée, on oublierait vite le conflit. Après des pourparlers qui durèrent quelques jours, les représentants du gouvernement firent consentir l'Union des Artistes à une trève, moyennant la garantie qu'on trouverait d'ici là la solution à longue échéance de ce problème. En plus de cette garantie, on esquissa même une formule de règlement. La trève tire à sa fin et le différend surgira avec plus de violence encore si les solutions qui furent entendues de part et d'autre ne sont pas mises de l'avant par les autorités concernées.

En attendant, les choses se passent comme l'avait rêvé la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier : les salles sont bonnes, les spectacles sont d'origine américaine dans une très grande proportion et presque plus personne ne parle en mal de la Place des Arts.

Le jour n'est pas loin, j'imagine, où l'on prendra conscience que ces spectacles américains qui font salle comble sont en fait subventionnés par nous tous, puisqu'on loue chaque jour la salle à perte (le prix de location étant de beaucoup inférieur au coût d'exploitation) et que, pendant ce temps, nos troupes de théâtre, qui ont bâti un public à force d'acharnement et de sacrifices, crèvent lentement mais sûrement. Quand on a payé ses billets à la Place des Arts, il ne reste pas beaucoup d'argent de poche pour le TNM ou l'Egrégore . . .

Le 21 septembre, soir du gala d'ouverture, plusieurs groupes ont manifesté devant la Place des Arts. L'Union des Artistes n'y fut pour rien. Elle n'avait surtout pas prévu ces troubles. D'autres le firent pour elle, comme l'indiquèrent la présence opportune d'un contingent extraordinaire de policiers et l'entrée des dignitaires en catimini.

Il y a des malaises qu'on n'apaise pas à coup de matraque et celui de la Place des Arts en est un. Ni les robes longues, ni les smokings, pas plus que les commentaires suaves du détachement d'annonceurs de Radio-Canada, n'ont pu, ce soir-là, le faire oublier.

★

DE SAINT-NINI GARNEAU À LA NOUVELLE-ORLÉANS

par Gérald GODIN

GASTON MIRON racontait l'autre jour que, quinze ans après la cession de la Nouvelle-Orléans aux Etats-Unis, l'élite du lieu écrivait et parlait le français le plus pur qui soit, pratiquait la virtuosité verbale et voyait l'avenir de la France en Amérique tout en rose. Jusqu'au jour où demandant au laitier de laisser une chopine de plus, ils se sont rendus compte que le peuple, d'origine française comme eux, ne parlait plus leur langage, mais une sorte de sabir, mélange de français, d'anglais et d'argot des Noirs américains. La Nouvelle-Orléans était devenue « The New-Orleans ».

La littérature française de la Nouvelle-Orléans doit ressembler à la nôtre.

Seuls les critiques la lisent. Nos écrivains sont le plus souvent des ménagères qui s'ennuient. Ils sont toujours issus de nos collèges classiques où l'on apprend le prix d'un mot bien à sa place dans l'économie de la phrase, plutôt que le prix d'une bombe bien placée dans l'économie de nos aliénations.

Ce n'est pas sans me marrer que je vois se multiplier les revues littéraires à minuscules tirages, les collections de poétrie, les réunions d'écrivains, les prix littéraires qu'on n'attribue qu'une fois sur deux; tout ça me fait la même impression que le chien fraîchement écrasé par la Cadillac de Mister et qui râle entre deux arrêts du coeur.

Je lisais l'autre nuit, toujours à la recherche de la bête noire, le numéro de Liberté sur Montréal, celui dont on croyait qu'il serait le dernier.

Soit dit en passant et avant d'aller plus loin, je ne connais que Michel Brunet pour vraiment jouer ici son rôle d'écrivain, du jour où il a publié « Trois dominantes de la pensée canadienne-française » à celui récent, où sortait « le financement de l'enseignement universitaire au Québec ».

Je laisse à ceux qui ont lu Brunet le soin de mesurer à quel point la littérature n'est pas pour moi question de belle écriture, mais question d'emmerder, d'une part, les pouvoirs et les idées établis, et d'autre part, le colonisateur.

Or même dans cette oeuvre, Michel Brunet paie son écot au colonisateur en commettant l'anglicisme « la collation des grades », comme quoi nous en sommes réduits à ne plus pouvoir battre l'âne qu'avec sa propre queue.

Mais revenons à nos moutons au sens propre : les collaborateurs de Liberté, et plus précisément Michèle Lalonde, Yves Préfontaine, Jean Filiatrault et Fernand Ouellet.

Vous m'excuserez ici de citer ce que tous quatre écrivaient dans Liberté, mais nous y sommes forcés par les exigences de nos conclusions.

Filiatrault : « J'aime les jardins anglais et ce n'est pas dans les quartiers français qu'on les trouve, hélas ! »

Lalonde : « Je n'aime pas l'ouest de la rue Ste-Catherine. Les rues agréables sont les rues qui sont réputées laides depuis toujours. Ce qui est typiquement montréalais, ce sont toutes ces vieilles rues que l'on veut faire disparaître depuis toujours. »

Préfontaine : « Montréal aurait pu, si nous, Canadiens-français avions été plus présents, être une ville superbe à cause de son emplacement. »

Ouellet : « J'aime la laideur des néons. »

Et voilà. Le mépris de l'homme est partout présent. Chez Filiatrault c'est le mépris du Canadien français qui n'a même pas la décence d'avoir son jardin anglais. Chez Lalonde, c'est pire. Le mépris du lieu où elle vit le dispute au snobisme du méconnu, du rare et de l'oublié pour déboucher sur la nostalgie de ces temps où les méchants hommes, spéculateurs ou urbanistes, n'existaient pas encore pour démolir précisément ce qui vaut d'être conservé.

Préfontaine cultive l'irrémédiable et l'absurde en bon écorché qu'il est, accorde aux Canadiens français un souci d'urbanisme et d'architecture qu'ils n'ont pas plus que quiconque dans le monde, et, tout comme Filiatrault et Lalonde, méprise le lieu où il vit.

Ouellet, mon dieu, faisait peut-être dans la boutade. Oublions-le.

Je vois, mais je peux me tromper, beaucoup de points communs entre la conscience malheureuse de nos trois écrivains et celle de St-Nini Garneau qui rêvait, à l'âge de sa puberté, de ne plus avoir de sexe, alors qu'il fait si bon se masturber dans les séminaires.

Ces gens-là veulent faire les anges et font les cons : « le monde est méprisable à l'exclusion de nous ». Qu'on ne s'étonne plus si notre littérature sent l'hôpital psychiâtrique, la mandarinade et l'inutilité. Lisez les romans canadiens de ces dernières années, ils ne sont jamais des prises de la réalité, mais des fuites dans des châteaux ou des chapelles du Moyen-Age, des démissions, des documents sur une schizophrénie, i.e., médicalement : « Un détachement du monde et un repli du malade sur lui-même ».

Mais pourquoi sont-ils malades ? Je propose cette explication. Nos intellectuels sont d'origine bourgeoise. Le bourgeois est, par définition un protégé, un enfant couvé. Son état de bourgeois est un écran entre lui et la réalité. Le bourgeois devant le militarisme, la bombe, le duplessisme et l'oppression, reste assis.

L'intellectuel, par définition, est un exposé, un sorti de son monde et un entré dans le monde qui l'entoure. Il est, si l'on s'en tenait à l'étymologie du mot, une anémone : « exposé à tous les vents ».

Tout intellectuel d'origine bourgeoise est ainsi sujet à un déchirement. L'oeuvre romanesque de Jean-Paul Sartre en atteste. Mais certains d'entre eux se coupent de leurs origines et deviennent les meilleurs défenseurs des classes exploitées : les dernières oeuvres de Sartre le montrent, ainsi que les vies par exemple, de Lénine, de Marx et d'Engels.

Mais d'autres intellectuels répugnent à sortir de leur état de bourgeois, tout en restant obsédés par les prestiges de l'intelligentsia, dont on sait qu'ils sont grands, ainsi que les avantages connexes, dans une colonie. L'élite complice est l'enfant favori du colonisateur qui le boursifie, l'adule, lui donne des prix, lui offre des banquets et des métailles du lieutenant-gouverneur. Exemple : Jacques Ferron.

Mais l'intellectuel bourgeois, si avantagé qu'il soit, ne peut échapper à son déchirement. C'est dans ce déchirement d'ailleurs qu'il trouve une confirmation du mythe chrétien de la triste, insupportable condition humaine et croit que c'est là l'état naturel de l'homme.

Résultat, quand il parle d'une ville construite par les hommes évidemment, il la trouve méprisable, il déplore, il pleurniche en termes de critique morale ou esthétique, inutile par définition.

Seuls les riches qui s'ennuient peuvent s'adonner aux jeux de la critique morale et esthétique. Ils sortiront un jour des bureaux de Liberté où ils font la belle devant un magnétophone et ils comprendront pourquoi personne ne les lit et leur inutilité : leur laitier ne parle plus leur langage.

★

LA BATAILLE D'HARMAGEDÔN...

par *Jacques FERRON*

Race d'assassins, effroyables porteurs d'amour.
MORVAN LEBESQUE

ILS sonnent, on ouvre; ils restent sur le perron à débiter leur boniment. Le froid, de même que le chat transi, se glisse dans la maison. Il faut leur fermer la porte au nez ou bien leur demander d'entrer. C'est dimanche. Quand on ne va pas à la messe, on est relancé chez-soi.

A ces colporteurs, je préférerais mon curé. Mais on prend qui se présente. Voilà donc les Témoins de Jéhovah dans la maison, deux Allemands. Ils tirent de leur portefeuille une littérature d'épouvante et me l'offrent avec bénignité. La catastrophe n'est pas pour eux qui ont la recette d'en réchapper. Elle est pour moi. Ils passent pour me prévenir, pour me saisir de ma responsabilité et dégager la leur. Ainsi ma perte n'offensera pas leur salut. Ce sont de bons apôtres.

— Par le feu ou par l'eau ?

— Plaît-il ?

— Comment périrai-je ?

Ça, ils ne savent pas encore. Cependant, chose certaine, la bataille d'Harmagedôn est commencée. Je m'étonne, je ne suis pas loin de m'indigner. Ils ouvrent une brochure et me présentent le passage que voici :

«Aux jours de Noé, le déluge joua un rôle très important. La terre était alors remplie de méchanceté, car presque tous les hommes s'étaient tournés contre Dieu. La seule exception fut Noé et sa famille, huit personnes en tout, qui aimaient et prêchaient la justice. Les hommes refusaient d'écouter l'avertissement donné par Noé, de se convertir et de se purifier. Dieu les anéantit, eux et leurs gouvernements, parce que le Très-Haut se repentit d'avoir fait l'homme. Il fut affligé en voyant jusqu'à quel point ils s'étaient dégradés et il les détruisit tous. Noé aimait Dieu et Dieu aimait Noé ainsi que sa famille, quatre ménages en tout, et il les préserva de la destruction du vieux monde impie d'alors. Dieu dut détruire ce premier monde et ses habitants afin que Noé, sa femme, ses trois fils et leurs femmes eussent la possibilité de vivre dans le bonheur. Dieu agira encore une fois de cette façon. Il faut qu'il agisse ainsi. De même que le déluge fut une manifestation de son amour, la bataille d'Harmagedôn le sera également. Il faut qu'elle vienne afin que ceux qui aiment la justice puissent vivre éternellement dans la paix et l'unité. »

— Qu'en pensez-vous ?

— Que d'amour ! Que d'amour !

— Oui, bien sûr. Voyez le titre.

La brochurette s'intitule en effet : « La voie de Dieu est une voie d'amour ».

— Faut-il creuser ?

— Creuser ?

— Pour enfouir l'arche et s'en faire un abri.

The Watch Tower Bible and tracts society of Pennsylvania ne s'est pas encore prononcée. Je respire.

Il y a une dizaine d'années le paroissien en règle avec son curé et assidu à la messe s'affichait par un interdit que je rencontrais à sa porte cinq et dix fois par jour, un petit écriteau sur la vitre ,de deux pouces par quatre, collé à l'intérieur : « Témoins de Jéhovah, n'entrez pas ! »

Cet interdit, dont Duplessis n'était peut-être pas l'auteur, fut efficace : les dits Témoins, du moins dans mes parages, perdirent rapidement leur français. Ils se recrutent aujourd'hui parmi les ouvriers de la vingt-cinquième heure, anciens soldats de l'armée allemande, qui, encore obsédés par une utopie monstrueuse, attendent que Dieu prenne la relève de Hitler.

Le paroissien, lui aussi, respira. Hélas, l'interdit n'avait pas été affiché à la porte de la sacristie. Les fanatiques de l'Apocalypse empoisonnent le monde depuis mille ans. La conjoncture actuelle les favorise. Le champignon atomique a besoin de fumier. Et de croupissement, de pourriture nous ne manquons pas.

Les Témoins de Jehovah se sont ramenés d'abord avec Billy Graham.

« Los Angeles (UPI) — Au moins quatre signes dont il est question dans l'Evangile portent à croire que la fin du monde n'est plus éloignée. C'est ce qu'a déclaré le prédicant Billy Graham devant 36,361 personnes rassemblées vendredi soir au Colisée à l'occasion de la 14e croisade de prières de cet évangélisateur protestant du sud.

Il est persuadé que les nations ne parviendront pas à résoudre les problèmes cruciaux de l'heure, ce qui laisse présager la fin du monde pour bientôt. « Bien malin qui pourrait toutefois en préciser la date, car rappelez-vous que le Christ ne l'a pas dit même à ses disciples. Il s'est contenté de prédire qu'il reviendrait sur terre à la fin des temps, mais sans définir la date. »

M. Graham a poursuivi que les signes du temps qui présageraient de la fin du genre humain existent tous aujourd'hui. Il les a définis comme suit : retour collectif à la foi, des conflits et rumeurs de guerres, la haine et la trahison des uns envers les autres et l'abondance d'iniquité.

Sur ce dernier point, M. Graham a dit que les mépris des lois et le libidinage sont pires aujourd'hui qu'au temps de Sodôme. »

Puis, vous trouverez dans « Faim et Misère » d'octobre 1963 — oui, mes agneaux, le journal de l'abbé Pierre — l'entrefilet que voici :

« L'antéchrist ne porte pas un « maillot » rouge et ne vomira point de soufre. Il arrivera déguisé comme le grand humaniste ; il parlera de paix et d'abondance. Il protégera la science, mais seulement pour que les fabricants d'armes se servent d'une merveille de la science pour détruire l'autre. Il parlera même, parfois, du Christ, et il dira qu'il fut

(Suite, page 18)

LE CONFLIT SINO-SOVIÉTIQUE AFFECTE-T'IL LE QUÉBEC?

par J.-Ivan GUAY

TOUTES les parties du monde sont de plus en plus solidaires. C'est la condition du progrès. Les industries de l'Occident sont tributaires de matières premières de l'Orient, et les pays sous-développés du Sud comptent sur les produits manufacturés des pays industriels du Nord. Les marchés et les sources de matières premières sont donc interdépendants à l'échelle de la planète, depuis la disparition presque complète de la simple économie de subsistance, fondée sur l'agriculture et l'élevage et morcelée en cellules familiales ou seigneuriales plus ou moins étanches et autarchiques.

Les Canadiens français, dont l'économie est inféodée à la fois aux Anglo-Canadiens et aux Américains, témoignent par leurs milliers de chômeurs de cette « solidarité » de l'économie moderne, de cette interdépendance mondiale. Ce qui ne signifie point, par ailleurs, que ce soit l'asservissement au lieu de la coopération économique des Canadiens français qui soit une nécessité historique !

Il est donc important pour les Canadiens français, plus peut-être que pour les autres habitants de l'Amérique du nord, de suivre attentivement l'évolution du rapport des forces (économiques et politiques) mondiales. Car il y va, pour notre nation, à la fois de son émancipation économique et de son autonomie politique, qui sont d'ailleurs solidaires. Le changement dans le rapport des forces mondiales est donc susceptible de promouvoir ou de compromettre nos aspirations nationales selon les conjonctures.

Par conséquent, le présent conflit sino-soviétique vaut peut-être la peine que nous y jetions un regard, libre des oeillères des propagandes officielles, tant socialistes que capitalistes.

M. Konni Zilliacus, député travailliste à la Chambre des Communes britanniques, définissait en novembre dernier le conflit sino-soviétique : une controverse, née de besoins et d'objectifs nationaux divergents et menée en termes communistes selon des interprétations opposées de la doctrine marxiste-léniniste.

Des objectifs nationaux divergents

Cette définition est assez juste. Car les principes finissent toujours par refléter le genre de vie que l'on mène. Et il en est ainsi des peuples comme des individus.

L'Union soviétique est devenue un grand pays industriel, la seconde puissance économique et militaire du globe, et sa naissance révolutionnaire remonte à 46 ans. La Chine populaire, au contraire, est un vaste pays agricole, le plus populeux du globe, et sa naissance révolutionnaire ne remonte qu'à 14 ans.

L'URSS en un sens est devenue un pays « arrivé », un genre de nouveau riche dont la mentalité reflète de plus en plus la légitime fierté du « self made man », à la suite des terribles épreuves de la révolution (1917), de la guerre contre les Alliés interventionnistes (1918-22) et de la guerre contre les nazis (1941-45).

Le rôle historique de l'URSS consiste donc, d'abord, à avoir été l'Etat-pionnier du socialisme et à avoir ainsi, par l'établissement de la planification économique sur une vaste échelle, jalonné la voie, autant par ses faillites que par ses succès, de l'organisation rationnelle de la société moderne.

Ce rôle historique consiste, ensuite, à avoir rompu l'équilibre des forces économico-politiques mondiales et à avoir ainsi facilité l'émancipation coloniale de la plupart des pays afro-asiatiques.

LA BATAILLE . . .

(Suite de la page 17)

l'homme le plus grand qui ait jamais existé. Au milieu de son amour apparent de l'Humanité et de ses paroles attendrissantes sur la Liberté et l'Egalité, il gardera un grand secret qu'il ne dira à personne. Il ne croira pas en Dieu.

Nous vivons les jours de l'Apocalypse . . . »

C'est signé : Mgr Fulton Sheen. Antéchrist et Christ, dans le contexte, représentent des notions complémentaires. L'apparition de l'un entraîne le retour de l'autre. A toute fin pratique, les Témoins de Jehovah, Billy Graham et Fulton Sheen tiennent le même discours. Cela s'appelle : l'oecuménisme des fous.

★

La force de représailles de l'U.R.S.S.

Ce rôle historique consiste, finalement, à protéger la civilisation moderne de l'extermination atomique, en imposant par sa puissance de représailles nucléaires une politique mondiale de coexistence pacifique entre les deux blocs antagonistes, le capitaliste et le socialiste. Car tout Etat qui possède en exclusivité une arme décisive cherche toujours à exploiter cette supériorité militaire en vue d'en retirer des avantages économico-politiques, c'est-à-dire finit toujours par l'utiliser pour des raisons d'hégémonie camouflées en « raisons d'Etat ».

L'histoire offre de nombreux exemples de cette tentation irrésistible. Sans remonter à l'utilisation des armes à feu contre les primitifs (dans le but avoué de faire rayonner la « civilisation »), on peut considérer le largage des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki comme une illustration suffisante de cette « tentation irrésistible ».

Il est d'ailleurs particulièrement difficile, sinon impossible, pour les citoyens d'un Etat moderne, si pacifiques soient-ils individuellement, d'empêcher le déclenchement d'une guerre, même atomique. Car avant d'être bombardés par l'ennemi ou d'être contaminés par des retombées radioactives, les citoyens le sont par la propagande de leur gouvernement, qui les prépare psychologiquement à l'agression appelée « défense par l'attaque préventive », et leur interdit par le jeu des secrets (secrets d'Etat, secrets militaires) la vérification du bien-fondé du conflit.

L'invasion de l'Ethiopie par l'Italie, l'invasion de la Tchécoslovaquie et de la Pologne par l'Allemagne, l'invasion (ratée) de Cuba organisée par les USA, sont autant d'exemples patents de conditionnement psychologique (plus ou moins subtil selon les cas !) des citoyens du pays agresseur par leur gouvernement respectif.

Les citoyens sont aussi parfois lancés dans la guerre avant d'en prendre conscience, selon la technique bien rodée du fait accompli, et leurs protestations subséquentes(quand elles se manifestent !) deviennent des actes de trahison, et sont violemment réprimées au nom de la sécurité de l'Etat, des lois sur la restriction des libertés démocratiques en période d'« urgence nationale », et naturellement au nom du patriotisme.

Les Canadiens français l'ont expérimenté au cours des deux guerres mondiales. Et actuellement, même en temps de paix et en démocratie parlementaire, les citoyens canadiens sont incapables de connaître les engagements réels que leur gouvernement aurait pris à leur insu concernant les ogives nucléaires des « Bomarcs ». Et leur gouvernement leur impose l'achat de ces « pétards » démodés et inutilisables (étant sous contrôle américain). Il n'est donc pas étonnant que l'influence de l'opinion publique en temps de guerre soit presque nulle.

Les seules façons d'éviter la guerre sont donc, ou bien que les adversaires aient une force de représailles mortelle, quel que soit celui qui aurait l'initiative de l'attaque, ou bien que les causes mêmes de la guerre soient éliminées. Le problème est d'importance puisque c'est toujours le sang des citoyens qui sert d'encrivore pour effacer les erreurs des gouvernements.

Le réalisme chinois

La Chine populaire, qui ne possède aucune bombe atomique et qui a été pendant ces deux derniers siècles le coolie exploité et bafoué de toutes les puissances impérialistes, est plus sensible que l'URSS aux problèmes coloniaux. Elle est donc plus lucide et plus réaliste en ce qui concerne les moyens d'éliminer les causes profondes des guerres modernes, à savoir les luttes entre pays impérialistes pour la possession des marchés et des sources de matières premières.

L'élimination de l'impérialisme et de son corollaire, le colonialisme, est ainsi le principe directeur de la politique extérieure chinoise. C'est cette question qui est à la base des divergences entre Pékin et Moscou et qui forme le leitmotiv du conflit sino-soviétique depuis cinq ans.

Selon Pékin, le colonialisme et son avatar moderne le néo-colonialisme existeront tant qu'existera l'impérialisme, forme suprême et aboutissement inévitable du capitalisme. L'ancien et le nouveau colonialismes ne peuvent être éliminés sans la lutte révolutionnaire des peuples coloniaux contre les exploiteurs impérialistes ou leurs représentants autochtones. Et il ne peut y avoir de lutte révolutionnaire sans révolutionnaires. Et il ne peut y avoir de révolutionnaires véritables sans esprit révolutionnaire.

La Chine, porte-parole des pauvres

C'est pourquoi Pékin, qui reconnaît par contre la nécessité de la coexistence pacifique entre pays indépendants, fustige la mystique de la coexistence pacifique qui menace de devenir l'opium des peuples asservis et de transformer les leaders révolutionnaires en négociateurs de compromis entre les maîtres impérialistes et les peuples coloniaux. Car il ne saurait exister d'authentique coexistence pacifique entre loups et agneaux.

La mystique de la coexistence pacifique devient ainsi, selon Pékin, l'affreux chantage de la paix qui, sous prétexte d'éviter une guerre nucléaire, impose aux peuples asservis des conditions qui mènent à un néo-asservissement, c'est à dire au néo-colonialisme. La mystique de la coexistence pacifique agit aussi comme désarme-

ment moral des peuples des pays capitalistes chez qui elle crée l'illusion de l'inutilité des luttes révolutionnaires et du passage automatique, inévitable et sans heurt, d'une économie capitaliste à une économie socialiste.

Les Chinois rappellent que les institutions ne sont que des relations entre humains et que les hommes sont les créateurs et les conservateurs de ces institutions. Elles ne changent pas automatiquement, contre la volonté de ceux à qui elles profitent. Les institutions capitalistes ne mueront donc pas d'elles-mêmes en institutions socialistes. Car les institutions ne meurent pas d'elles-mêmes, mais disparaissent avec les hommes qui en profitent et qui doivent être écartés pour permettre d'établir de nouvelles relations entre humains.

On a d'ailleurs l'exemple de l'ancien colonialisme qui, loin de disparaître puisque les colonialistes n'ont pas disparu, a été transformé en néo-colonialisme par les soins des colonialistes contemporains.

Ce néo-colonialisme se caractérise surtout par le remplacement de l'administration coloniale directe par des groupes ou classes dirigeantes nationales à la solde des impérialistes, par le remplacement de l'exploitation coloniale directe par des investissements majoritaires de capitaux dans les industries nationales, par le contrôle des exportations et partant de la production nationale au moyen du contrôle impérialiste des marchés mondiaux, par l'appui militaire et l'aide en armements accordés aux classes dirigeantes nationales pour éliminer toute opposition à leur politique colonialiste.

L'élimination de gouvernements anti-impérialistes tels que ceux de Mossadegh en Iran (1953), d'Arbenz au Guatémala (1954), de Kassem en Irak (1963) par les intrigues des gouvernements néo-impérialistes, en particulier par les soins du CIA (Service secret américain) illustre de façon non équivoque les méthodes plus subtiles de ce néo-colonialisme. Car le colonialisme n'a pas disparu : il n'a fait que se transformer pour s'adapter aux conditions nouvelles de l'économie mondiale et à l'éveil politique des pays coloniaux et des pays assujettis, qui demeurent les principales sources de matières premières et de produits agricoles.

Le problème économique majeur dans le monde et par conséquent, l'objectif primordial de la politique mondiale est, selon Pékin (surtout depuis que la puissance nucléaire de l'URSS contrebalance celle des USA) l'élimination systématique du néo-colonialisme, comme seul moyen de moderniser et d'industrialiser les économies des pays sous-développés et d'éliminer ainsi la famine, la maladie et la misère, éternels fléaux qui affligent les trois quarts de l'humanité.

En s'opposant à l'URSS dans la poursuite de cette politique mondiale anti-impérialiste, la Chine populaire s'affirme de plus en plus par son attitude ferme, lucide et conséquente, le leader des pays sous-développés. Car elle a cet avantage de prestige sur l'URSS d'avoir été le premier pays à réussir une révolution socialiste sur une base paysanne.

La classe paysanne, par le caractère même de son travail, assujetti au cycle lent et régulier des saisons, aux fléaux de la nature et aux traditions séculaires, constitue, après les classes exploitrices, la plus grande force de freinage du progrès, dans tous les pays du monde. Le travail des champs, qui ne transforme pas la nature mais s'y soumet, a façonné à cette classe une mentalité de patience, de routine et de superstition.

C'est donc un exploit sans précédent, pour les révolutionnaires chinois, d'en avoir fait la force motrice de leur révolution.

La Chine et le Québec

Le Québec, qui est intermédiaire entre une contrée sous-développée et une contrée industrialisée, entre dans la catégorie des pays soumis au néo-colonialisme. Le Québec cependant ne forme pas un Etat autonome et il partage avec le reste du pays la responsabilité de sa soumission à ce néo-colonialisme. C'est donc autant sur le plan fédéral que provincial que sa lutte doit être menée pour son émancipation économique et son autonomie politique.

Le conflit sino-soviétique a, par conséquent, l'incontestable valeur pour la nation canadienne française d'avoir dissipé l'équivoque sur l'émancipation nationale. La Chine populaire a démontré, dans sa controverse avec l'URSS que la pire et la plus subtile force d'asservissement du monde moderne était le néo-colonialisme, et que la mystique de la coexistence pacifique entre pays asservis et pays impérialistes fait en réalité le jeu des néo-colonialistes.

Et la Chine populaire a prouvé par son histoire récente (surtout depuis le départ des techniciens soviétiques en 1960 et l'arrêt de l'aide soviétique) que la seule façon de s'affranchir économiquement et politiquement c'est de compter sur ses propres forces sans se laisser désarmer moralement par les traitresses illusions de l'évolution sans heurt, du passage feutré de l'économie féodale ou capitaliste à la planification socialiste.

Il n'y a pas de moyens magiques et indolores ni de raccourcis pour atteindre l'indépendance économique et politique !

★

DES QUERELLES DE CLOCHER

1 - LA RUE ST-JACQUES

par S. G. Cérigo

LES incidents qui ont marqué la controverse sur la question des « Syndicats » financiers démontrent encore une fois, s'il en était besoin, que certaines transformations ont eu lieu au Québec. Il y a à peine quelques années, personne n'aurait osé débattre en public la question du placement des émissions d'emprunts du gouvernement provincial, de l'Hydro-Québec et de l'Office des autoroutes. La controverse publique autour de cette affaire n'est, somme toute, qu'une autre manifestation de la « démocratisation » ou de la « libéralisation » (au sens le plus large du mot) de la vie politique et économique au Québec.

En effet, l'accession de l'équipe Lesage au pouvoir a été caractérisée non seulement par la « démocratisation » de la vie politique, mais également par la volonté non équivoque de la plupart des porte-parole de l'opinion publique de s'engager dans la voie des réformes, longtemps retardées. Cependant, la politique de soi-disant « grandeur » dans le domaine de l'éducation, qui en somme n'en est qu'une de simple bon sens, et la volonté d'émancipation économique coûtent très cher.

Dans l'article intitulé « La conférence fédérale-provinciale », paru dans le numéro de janvier 1964 de « Cité Libre », on avait signalé que la situation des finances publiques du Québec n'est pas brillante, vu les tâches qu'il faut entreprendre et les besoins qu'il faut satisfaire.

Des circonstances indépendantes de la volonté de l'administration Lesage l'obligent à recourir à l'emprunt, sur une grande échelle, pour financer l'expansion économique (qui, au sens large, comprend également l'éducation) de la province de Québec, au cours des prochaines années.

La politique économique de l'administration Duplessis a été caractérisée par un refus constant de recourir à l'emprunt sur une grande échelle, tandis que les autres provinces, et surtout l'Ontario, en faisaient largement usage.

Cela explique peut-être, dans une certaine mesure, le retard accumulé par la province de Québec dans certains domaines.

Ainsi, le problème du placement des emprunts du gouvernement provincial, de l'Hydro-Québec et de l'Office des autoroutes aux meilleures conditions possibles revêt une importance exceptionnelle à l'heure actuelle.

Avant d'aborder toutefois la question du placement des emprunts du gouvernement provincial et de ses corps auxiliaires, il est nécessaire de résumer en quelques mots le schema du développement économique du Canada au cours des dernières années.

Dépendance vis-à-vis les E.-U.

A l'heure actuelle, le Canada, toutes les provinces sans exception, est étroitement dépendant de l'économie des Etats-Unis. Cela est un peu compréhensible, vu les réalités géographiques, politiques et économiques, mais les relations entre le « géant » états-unien et le Canada ne vont pas sans heurts. En effet, dans le contexte nord-américain, le Canada, pays aux immenses étendues territoriales, renfermant des richesses naturelles abondantes, mais qui compte seulement 18,000,-000 d'habitants, ne fait pas le poids par rapport à l'un des pays les plus industrialisés de la terre et dont la population s'élève à plus de 180 millions d'habitants.

Le développement économique du Canada d'après-guerre a été caractérisé par une forte dépendance envers l'entrée de capitaux d'origine états-unienne tant dans le domaine de la mise en valeur des richesses naturelles et de l'expansion industrielle que dans le domaine du financement des emprunts des gouvernements provinciaux et municipaux. Les emprunts pour couvrir les déficits, c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les recettes, des différents paliers gouvernementaux sont souscrits, dans une large mesure, par des prêteurs américains. Les capitaux d'origine états-unienne prédominent également dans les secteurs des richesses naturelles et des industries manufacturières, mais cela est mentionné simplement à titre de rappel et il n'est pas nécessaire de se lancer dans de longues explications sur ce point pour la compréhension de la question qui fait l'objet de cet article.

Dans le domaine des relations canado-américaines, il est nécessaire de tenir compte, si l'on veut aller au fond des choses, des sentiments des intérêts financiers américains vis-à-vis des équipes gouvernementales au pouvoir tant à Ottawa que

dans les capitales provinciales. Signalons que ces intérêts détiennent des actions de sociétés faisant affaires au Canada et des obligations gouvernementales canadiennes (provinciales et municipales surtout) pour une valeur d'environ $20 milliards. Il est évident que le « Big Business » américain entend avoir une voix au chapitre dans l'élaboration de la politique économique des gouvernements fédéral et provinciaux.

Milieux d'affaires canadiens

Certes, les milieux d'affaires proprement canadiens veulent aussi avoir leur mot à dire dans l'élaboration des politiques économiques des gouvernements fédéral et provinciaux, mais ils sont en général dans une situation minoritaire par rapport aux milieux d'affaires américains, sauf dans le domaine bancaire et financier. Il va de soi cependant que même les milieux bancaires et financiers canadiens entretiennent des rapports très étroits avec leurs collègues américains mais l'on peut dire que d'une certaine façon ils n'en sont pas tout à fait des « satellites ».

Ce ne sont là que des réalités que l'on peut observer tous les jours et cette situation n'est pas tout à fait anormale, vu les étroites relations économiques et politiques qui existent entre les Etats-Unis et le Canada depuis une vingtaine d'années.

Il serait peut-être possible de blâmer les dirigeants du Canada, tant à l'échelon fédéral qu'à l'échelon provincial, d'avoir fait preuve d'imprévoyance en plaçant leur pays dans une trop étroite dépendance économique et politique vis-à-vis des Etats-Unis, mais il n'en demeure pas moins que cette dépendance est aujourd'hui une réalité que l'on ne peut pas esquiver en traitant des problèmes canadiens.

Emission des emprunts

Pour placer leurs emprunts, les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada ont assez souvent recours aux services d'un « syndicat » financier.

Ce « syndicat » financier est composé en général d'une grande banque à charte du Canada et d'une grande maison de courtiers en valeurs mobilières qui assurent le placement des obligations provinciales et municipales auprès d'autres banques et de maisons de courtage en valeurs mobilières qui, à leur tour, placent ces obligations auprès de leurs clients, grands et petits. Les compagnies d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés d'investissement et les épargnants individuels, grands et petits, souscrivent à ces obligations, soit par l'entremise des banques avec lesquelles ils ont des relations d'affaires, soit par l'entremise des maisons de courtiers en valeurs mobilières.

Banque du Canada

Avant d'aller plus loin, disons quelques mots sur la façon dont le gouvernement fédéral canadien place ses emprunts. Il y a une différence de nature qualitative très importante sur cette question entre la situation du gouvernement d'Ottawa, d'une part, et celle des gouvernements provinciaux et municipaux, de l'autre. Le gouvernement fédéral dispose, pour le placement de ses emprunts et l'aménagement du marché de l'argent à long et à court terme, des services de la Banque du Canada, l'institut d'émission monétaire qui exerce un droit de regard sur les opérations bancaires. Il serait trop long d'entrer ici dans des détails d'ordre technique.

Depuis 35 ans, le gouvernement de la province de Québec fait affaires pour le placement de ses emprunts avec un « syndicat » financier unique à la tête duquel on trouve la Banque de Montréal et la maison de courtiers en valeurs mobilières A. E. Ames et Co.

Toute la controverse autour de la question de la méthode de placement des emprunts du gouvernement de Québec et de ses corps auxiliaires semble avoir été soulevée par les dirigeants de l'Hydro-Québec (appuyés par MM. Kierans et Lévesque) en vue de susciter la création d'un deuxième « syndicat » financier pour placer les emprunts de la régie québecoise de l'électricité.

Rôle de Lévesque et Kierans

Est-ce que l'Hydro-Québec, et MM. Lévesque et Kierans, ont agi d'une manière imprudente en poussant vers la création d'un deuxième « syndicat » financier ? Il ne le semble pas. En effet, il y a eu un précédent qui les a peut-être contraints d'agir en ce sens. Ainsi, un emprunt provincial d'une certaine importance, émis en septembre dernier, avait été lancé sur le marché à un taux d'intérêt jugé un peu élevé par les spécialistes.

Non seulement le « syndicat » financier Banque de Montréal - A. E. Ames et Co. plaçait en exclusivité les emprunts de la province de Québec, mais il était également son unique conseiller financier pour recommander la fixation du taux de l'intérêt, la date la plus propice pour l'émission des obligations sur le marché, les conditions de leur maturation, etc.

Notons que le recours aux services d'un « syndicat » financier unique pour l'écoulement des emprunts provinciaux, ou municipaux, n'est pas une méthode inhabituelle de placer des obligations gouvernementales. On a recours à cette méthode d'émission lorsque les besoins de financement d'un gouvernement provincial, ou municipal, sont d'une certaine envergure. Le recours à un « syndicat » financier pour placer un emprunt présente un net avantage par rapport à la méthode

qui consisterait à demander des soumissions individuelles concurrentielles (de la part des banques et des maisons de courtiers en valeurs mobilières), lorsque les montants que le gouvernement désire emprunter sont importants.

Utilité du « syndicat » financier

Une seule maison de courtiers en valeurs mobilières ou une seule banque, considérées individuellement, ne seraient peut-être pas en mesure d'écouler un emprunt provincial de l'ordre de $100 millions, par exemple. La coalition entre une grande banque et une grande maison de courtiers en valeurs mobilières qui prennent l'engagement de placer la totalité de l'emprunt auprès d'autres banques, maisons de courtiers en valeurs mobilières et autres institutions financières, présente un certain avantage, puisque cette méthode permet au gouvernement provincial de connaître à l'avance que son emprunt sera entièrement souscrit.

Bien entendu, cette méthode ne va pas sans présenter un certain désavantage par rapport à la méthode concurrentielle, étant donné que le recours aux services d'un « syndicat » financier permet à ses dirigeants d'avoir un droit de regard, peut-être exorbitant quelquefois, sur la politique économique que le gouvernement provincial entend suivre.

La « bagarre » éclate

La « bagarre » ou la « bataille » de la rue St-Jacques a été portée à l'attention du public, pour la première fois, par Michel Van Schendel dans « La Presse » du 26 décembre 1963. M. Van Schendel écrivait alors ce qui suit : « Or, il n'y a pas quinze jours, l'Hydro-Québec demandait à quatre sociétés, la Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Nationale, la maison (de courtiers en valeurs mobilières) René-T. Leclerc et la Greenshields Inc. (une autre maison de courtiers en valeurs mobilières), de constituer un nouveau syndicat financier qui serait chargé spécifiquement d'assurer le financement de l'Hydro-Québec. »

Les dirigeants du « syndicat » traditionnel (c'est-à-dire la Banque de Montréal et la maison A. E. Ames et Co.) ne tardèrent pas à riposter aux initiatives des dirigeants de l'Hydro-Québec, ces derniers agissant avec l'appui implicite ou explicite de MM. Lévesque et Kierans. A la suite d'une réunion où furent convoquées les principales maisons de courtiers en valeurs mobilières et de banque, les dirigeants du « syndicat » financier traditionnel envoyèrent des lettres à tout ce que l'on compte comme maisons de courtage en obligations gouvernementales en vue de leur proposer la reconduction pure et simple de l'accord les liant à la Banque de Montréal et à la maison A. E. Ames et Co. pour les émissions des emprunts du gouvernement du Québec.

Mise en garde de Kierans

Le soir même de la parution de l'article de M. Van Schendel, le ministre du Revenu, M. Eric Kierans, remettait une mise au point aux journaux où il déclarait que le gouvernement du Québec et sa population pouvaient très difficilement accepter qu'un seul syndicat financier soit chargé d'agir en tant qu'agent financier du gouvernement au moment de l'émission d'emprunts.

Cependant, le tandem Banque de Montréal - A. E Ames et Co. ne démordait pas, semble-t-il, et poursuivait son « lobbying » auprès des courtiers de la rue St-Jacques, en dépit du fait de la mise en garde, peu équivoque politiquement, de M. Kierans.

Voici les principaux passages de la mise au point de M. Kierans :

« *J'ai lu avec grand intérêt les lettres datées du 20 et du 23 décembre adressées aux membres des milieux financiers canadiens par les dirigeants des groupes du syndicat (financier) québecois. Ces lettres, envoyées par la Banque de Montréal et A. E. Ames et Co. ont provoqué beaucoup d'incertitude et une grande confusion parmi les sociétés d'investissement. Nombreuses sont les personnes qui m'ont demandé d'exprimer mon point de vue et de commenter la situation actuelle.*

« *Un syndicat (financier) de souscription est normalement constitué* après *qu'un gouvernement a donné à certaines sociétés d'investissement (institutions financières) le mandat d'agir en tant qu'agents financiers et de former un groupe qui souscrive en vue de satisfaire les besoins financiers de ce gouvernement. Un tel mandat n'a pas encore été accordé par le gouvernement de la province de Québec pour l'année 1964, que ce soit pour ses propres besoins ou pour ceux de l'Hydro-Québec.*

« *C'est pourquoi toute tentative en vue de former un syndicat (financier)* avant *qu'un tel mandat ne soit reçu doit être considérée comme prématurée. Un geste de cette nature peut fort bien, en fait, être interprété comme constituant une tentative* visant à créer un fait accompli dans le but de forcer le gouvernement de la province à traiter avec un monopole. *Il n'y aurait alors évidemment aucune possibilité de former un groupe concurrent composé de ceux qui ne sont pas invités.*

« *Du fait de l'interprétation ci-dessus, il serait donc sage, de la part des dirigeants du groupe, d'annuler leurs lettres dans l'attente de négociations ultérieures avec le gouvernement pour lequel ils agissent depuis tant de décennies.*

« *. . . Les futurs signataires devront également prendre en considération la possibilité d'être impliqués dans des pratiques de nature à porter atteinte à la liberté du commerce.*

« *Il est certain que le gouvernement de la province de Québec et sa population ne pourront que très difficilement accepter la situation telle qu'elle semble évoluer à l'heure actuelle.* »

Loi des cartels

C'est surtout cette phrase de la déclaration de M. Kierans qui revêt un intérêt particulier : « Les futurs signataires (c'est-à-dire les maisons de courtage qui signeraient l'entente proposée par la

Banque de Montréal et la maison A. E. Ames) devront également prendre en considération la possibilité d'être impliqués dans des pratiques de nature à porter atteinte à la liberté du commerce ». M. Kierans agitait ainsi devant les maisons de courtage susceptibles de se ranger du côté de la Banque de Montréal et de la maison Ames, l'épouvantail de poursuites en vertu de la loi sur les cartels, une loi fédérale conçue pour empêcher, dans une certaine mesure, les ententes visant à limiter la concurrence. A vrai dire, l'application de cette loi est d'un maniement très difficile.

Après diverses péripéties, le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, prenait connaissance du dossier de la rue St-Jacques à son retour de vacances de la période des Fêtes. A l'issue d'une réunion avec M. Chapman, le directeur de la maison A. E. Ames, M. Lesage annonçait que le conseil des ministres serait saisi le lendemain de cette question.

Signalons par ailleurs un incident tragicocomique à certains égards, qui mit aux prises M. Chapman, lors de son passage à Québec, et le photographe d'un journal montréalais. Le photographe avait tenté de prendre un instantané de M. Chapman dans l'antichambre du bureau du premier ministre. Le dirigeant de la maison Ames expulsait, de la pièce, avec l'aide d'un garde, le photographe en s'écriant (en anglais): « Get out of here ! No picture ! It's not a Roman holiday ! (Sortez d'ici ! Pas de photo ! Ce n'est pas une partie de plaisir !)

La question fut soumise au conseil des ministres du Québec et M. Lesage déclarait à l'issue de la réunion ce qui suit : « La question des syndicats financiers n'a pas encore été réglée, et cela pour des raisons qui, en aucun cas, ne peuvent mettre en jeu la responsabilité du gouvernement ».

Le « défi » de M. Hart

Pendant ce temps, M. Arnold Hart, président du conseil d'administration et chef de la direction de la Banque de Montréal, décidait, selon l'interprétation des journaux, « de tenir tête ouvertement au gouvernement en mettant celui-ci au défi d'abandonner les avantages attachés au système actuel (le syndicat unique de financement) »

De plus, on apprenait que la maison de courtiers en valeurs mobilières Greenshields Inc. avait laissé entendre qu'elle abandonnerait ses trois autres partenaires éventuels (à savoir la Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Nationale et la maison de courtiers en valeurs mobilières René-T. Leclerc) au sein du deuxième « syndicat » financier.

Enfin, M. Jacques Parizeau, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales et membre du Conseil d'orientation économique du Québec, proposait que le gouvernement du Québec intervienne directement, à l'instar de ce qui se passe avec la Banque du Canada pour les obligations du gouvernement fédéral, pour aménager lui-même le « sydicat » financier.

Caisse de retraite

« Le gouvernement du Québec est une véritable institution financière. En 1964, c'est à $400,000,000 que se chiffreront au minimum les emprunts du gouvernement et de l'Hydro-Québec », a affirmé l'économiste montréalais. M. Parizeau propose ainsi d'utiliser les sommes recueillies par la caisse provinciale de retraite, qui reste à créer, pour soutenir les cours des obligations du gouvernement du Québec et de ses corps auxiliaires (Hydro-Québec, Office des autoroutes, etc.) sur le marché boursier. En effet, la caisse de retraite du Québec aura à sa disposition les primes versées périodiquement par les employeurs et les employés et pourrait ainsi, après sa création, soutenir les cours des obligations du gouvernement québecois. Cela ressemblerait fort à une sorte de banque d'Etat.

Il ne fait aucun doute que la question de la création d'un régime de retraite-vieillesse au Canada fera l'objet de vives controverses lors de la reprise des travaux de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui doit avoir lieu fin février ou début mars à Québec. L'on sait qu'il n'est pas du tout certain que le Québec donne son adhésion au projet qui serait proposé par M. Pearson.

Vouloir expliquer tous les aspects complexes et démêler tous les fils de cette affaire des « syndicats » financiers serait presque impossible ici. Il faudrait quasiment donner un aperçu complet des lignes de force au sein de l'économie canadienne, pour ne pas dire de celle de l'Amérique du Nord toute entière.

« Antagonismes » bancaires

Disons quelques mots, cependant des antagonismes qui semblent opposer à l'heure actuelle, sur le plan financier, la Banque Royale du Canada et la Banque Canadienne Nationale, d'une part, et la Banque de Montréal, d'autre part. Les représentants des deux premières banques, c'est-à-dire la Royale et la Canadienne Nationale, ont gardé le silence, en dépit du fait que le chef de la direction de la Banque de Montréal, M. Hart, ait mis, semble-t-il, le gouvernement du Québec au défi de renoncer au « syndicat » unique.

Selon "Le Devoir", un haut représentant de la Banque Royale du Canada a fait savoir que les discussions (publiques ?) actuelles autour de la formation d'un deuxième « syndicat » financier pour placer les obligations du gouvernement québecois, de l'Hydro-Québec et de l'Office des

autoroutes, ne font que « nuire aux citoyens de la province de Québec ».

On peut se demander si la nomination de M. Georges Hees, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie au sein du gouvernement Diefenbaker, au poste de président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne n'a pas été faite pour calmer un peu les passions entre intérêts financiers concurrents ?

Digne représentant de la finance torontoise, M. Hees, « personnage charmant », semblerait tout indiqué pour « normaliser » les relations entre les places financières de Toronto et de Montréal, les deux principales du pays.

Au moment où ces lignes sont écrites (le 11 janvier), il est encore trop tôt pour tirer des conclusions valables ou pour prévoir ce que réserve l'avenir. Mais deux choses sont certaines : 1) il n'existe pas unanimité au sein des milieux financiers de la rue St-Jacques et par contre-coup peut-être à Bay Street (le quartier financier de Toronto) à l'égard de la politique économique du gouvernement Lesage : 2) une épreuve de force semble s'être engagée au grand jour entre le cabinet Lesage, ou du moins certains de ses membres, d'une part, et la Banque de Montréal et les institutions financières (sociétés de fiducie, sociétés d'investissement, compagnies d'assurances, maisons de courtiers en valeurs mobilières, etc.) qui gravitent dans son orbite, d'autre part.

Augmentation des impôts ?

Quelle sera l'issue de l'épreuve de force politique, et quelles en seront les conséquences ? Il serait préférable d'examiner cet aspect du problème dans un prochain article parce qu'il est encore trop tôt pour juger. Toutefois, le clan « nationaliste » ou « autonomiste » au sein du gouvernement québecois semble avoir relancé la bataille sur le plan des emprunts, après avoir perdu celle du partage des impôts avec Ottawa.

La question des « syndicats » financiers québecois aura peut-être des répercussions sur les relations fédérales-provinciales par le biais du problème de la création d'un régime de retraite-vieillesse.

Les « autonomistes » ou « nationalistes » ne seraient pas toutefois en minorité au sein du cabinet parce que tous les autres ministres, et même tous les députés libéraux à l'Assemblée législative, savent très bien qu'une augmentation des impôts provinciaux est fort impopulaire.

Une augmentation des impôts provinciaux sera inéluctable, si M. Lesage n'arrive pas à assurer tous ses besoins de financement. Comme on l'a déjà signalé dans le numéro de janvier de « Cité Libre », il n'est presque pas question de réduire les dépenses. La seule autre chose qui resterait à faire serait donc d'emprunter.

Triomphe de Lesage ?

Le numéro du 10 janvier 1964 de « La Presse » porte en manchette le titre suivant : « Lesage brise le monopole financier ». Dans une dépêche en provenance de Québec, Richard Daignault et Michel Van Schendel écrivaient que la décision du premier ministre, avec l'appui de son cabinet, de briser le monopole financier est définitive, mais que rien n'avait été encore annoncé officiellement parce que les cadres du deuxième syndicat qui se groupera autour de la Banque Royale du Canada n'étaient pas encore complets.

Le lendemain, 11 janvier, un autre correspondant de « La Presse » à Québec, M. Pierre O'Neill, écrivait : « Le fait que M. Jean Lesage n'ait fait encore aucune déclaration sur la querelle des syndicats financiers laisse maintenant croire que le gouvernement a peut-être choisi de traiter toute l'affaire avec grand éclat devant l'assemblée du peuple dès les premiers jours de la session ».

Marcel Thivierge, correspondant du « Devoir » à Québec, écrivait, pour sa part, ce qui suit : « Officieusement l'affaire est réglée : il n'y aura plus de monopole Ames-Banque de Montréal. Deux syndicats se partageront désormais le privilège d'écouler les obligations du gouvernement et de négocier ses emprunts, le premier dirigé par la Banque de Montréal, le second par la Banque Royale . . . Piqué au vif par l'intervention de la Banque de Montréal, qui, mercredi soir, remettait un communiqué aux journaux, le premier ministre avait délégué jeudi à Montréal, le ministre du Revenu, M. Eric Kierans, avec mission d'imposer aux financiers le point de vue du gouvernement qui exigeait la création d'un deuxième syndicat ». (Le Devoir, 11 janvier 1964.)

Ainsi, à la date du 11 janvier, rien n'avait été encore réglé définitivement sur le plan « officiel ». Il va de soi que MM. Lesage et Kierans tentent d'aménager une porte de sortie pour les dirigeants de la Banque de Montréal. Le « syndicat » traditionnel continuant vraisemblablement de s'occuper de l'écoulement des obligations pour financer les déficits du budget provincial, il y va de l'intérêt des deux parties que les ponts ne soient pas coupés.

Montréal contre Toronto ?

Dans les analyses qui ont été publiées au sujet de l'affaire des syndicats financiers, on a fait état d'une lutte entre les places financières de Montréal et de Toronto. On a également laissé entendre que Winnipeg était sur le point de devenir un centre financier d'une certaine importance. Selon Michel Van Schendel, la maison de courtiers en valeurs mobilières James A. Richardson, de Winnipeg, serait en mesure d'ab-

sorber une plus large part des obligations émises par les autorités du Québec. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue qu'une des vedettes du « nationalisme économique canadien », James E. Coyne, ancien gouverneur de la Banque du Canada, projette de créer une banque à charte dont le siège social serait à Winnipeg, avec la participation entre autres, de la société « British International Finance (Canada) Limited ».

Il est vrai que la place financière de Winnipeg tentera de jouer un rôle plus autonome, par rapport à Bay Street, dans l'orientation économique du Manitoba et des autres provinces des Prairies. Cela apparaît vraisemblable à la suite de la reviviscence de l'économie des Prairies découlant des substantielles ventes de blé à l'URSS, aux pays socialistes de l'Europe orientale et à la Chine de Pékin. Il est vraisemblable aussi que certains milieux de la place financière de Montréal manifestent des velléités « autonomistes » vis-à-vis de la place financière de Toronto.

Cependant, il serait peut-être sage de ne pas s'arrêter là, mais de pousser l'analyse plus loin pour la situer sur le plan mondial, puisque le Canada est, après tout, un des grands pays commerçants du monde.

Emulation américano-européenne ?

Dans un contexte mondial, on a l'impression d'assister à l'heure actuelle à une émulation, sur la scène financière canadienne, entre les intérêts financiers de l'Europe (Grande-Bretagne et pays du Marché commun européen), d'une part, et les intérêts financiers des Etats-Unis, d'autre part.

Divers indices permettraient d'en arriver à cette conclusion. Les lignes qui suivent n'ont pas la prétention d'épuiser cet intéressant sujet, mais simplement d'esquisser une ébauche d'analyse.

Mentionnons, en premier lieu, l'article de Peter C. Newman dans l'édition en langue anglaise de la revue « Maclean's » (numéro du 14 décembre 1963) où cet ancien directeur du bureau d'Ottawa des publications « Maclean-Hunter » a commenté l'acquisition par des intérêts financiers américains du contrôle majoritaire de la « Mercantile Bank of Canada », la plus petite des 8 banques à charte canadiennes. La « Mercantile » était auparavant sous le contrôle de la « Nationale Handelsbank N.V. », d'Amsterdam, en Hollande.

Le contrôle majoritaire de la « Mercantile » est passé à l'heure actuelle aux mains de la « First National City Bank of New York », dont le président du conseil d'administration est M. James S. Rockefeller, un parent du gouverneur Nelson Rockefeller de l'Etat de New York.

Ce n'est pas tellement la nouvelle de l'acquisition du contrôle majoritaire de la « Mercantile Bank » par la « First National City Bank of New York » qui constitue une révélation sensationnelle. Cette acquisition n'est pas passée inaperçue au moment où elle eut lieu, il y a quelques mois. Ce qui est très révélateur dans l'article de Peter Newman, c'est plutôt la divulgation des propos échangés au cours d'une entrevue entre M. Walter Gordon, le ministre des Finances d'Ottawa, et M. James S. Rockefeller, le président du conseil d'administration de la First National City Bank of New York".

« Nationalisme » de W. Gordon

Selon M. Newman, le grand argentier du Canada aurait laissé entendre, sans équivoque, à M. James S. Rockefeller qu'il ne voyait pas d'un très bon oeil l'intrusion de capitaux américains dans le secteur bancaire canadien. Certes, l'échange de propos entre MM. Gordon et Rockefeller a eu lieu en termes plus diplomatiques, mais l'incompatibilité des points de vue entre les deux hommes, passablement représentatifs de leurs milieux respectifs, est très claire.

Lorsque l'on sait que la « First National City Bank of New York » se spécialise dans le financement du commerce des grains céréaliers et du pétrole, deux importants produits de l'Ouest canadien, on peut se poser la question de savoir si le projet de M. Coyne de créer la « Banque de l'Ouest canadien » n'aurait pas été suscité en vue de bloquer une trop grande emprise des intérêts financiers américains sur l'économie des Prairies.

Finance européenne

D'autre part, il semble que les positions « libre-échangistes » de l'actuel ministre du Revenu du Québec, M. Eric Kierans, reflètent, dans une certaine mesure, le point de vue de certains milieux de la rue St-Jacques qui louchent à l'heure actuelle du côté des places financières européennes, plutôt que du côté de Wall Street. La place financière de Toronto regardait jusqu'ici presque exclusivement du côté de la place financière de New York et d'autres centres financiers américains.

De nouvelles alliances semblent pourtant se former même sur le plan de la place financière de Toronto. En effet, voici quelques semaines, la Banque Toronto-Dominion annonçait la formation d'un nouveau consortium bancaire à la suite d'un accord intervenu avec la « Midland's Bank », une des plus grandes banques de dépôt anglaises. Auparavant la « Midland's Bank » s'était assurée, au sein de ce consortium, de la participation de la Société générale de Belgique, d'une grande banque hollandaise et d'une grande banque ouest-allemande.

Par ailleurs, l'émulation entre intérêts financiers américains et européens, qui ne se limite

pas au Canada de toute façon, n'est elle-même qu'un reflet de la transformation des rapports de force financière au sein du monde occidental. La devise dollar qui, il y a quelques années, était une devise « rare » devient de plus en plus une devise « facile ». Cette situation n'est, somme toute, qu'une conséquence de l'hémorragie des devises et des réserves-or subie par les Etats-Unis au cours des sept dernières années.

Réserves-or des E.-U.

En 1962, les créances exigibles ou à court terme des autres pays du monde envers les Etats-Unis, s'élevaient à $23 milliards, tandis que les réserves-or américaines n'atteignaient pas $16 milliards. De 1957 à 1963, les réserves-or des Etats-Unis ont subi une baisse de plus de $7 milliards.

Par contre, les réserves-or des pays membres de la Communauté économique européenne (Marché commun européen) atteignaient $12 milliards au début de 1963. A l'heure actuelle, les pays de la CEE disposent en réserves-or et en devises-dollar (convertibles en or) de la somme de $18 milliards, montant supérieur aux réserves-or des Etats-Unis.

Certes, les « Six » de la CEE ne demanderont pas tout de suite le remboursement en or de leurs créances sur les Etats-Unis, de crainte de compliquer davantage les difficultés de la balance des paiements américaine.

Mais il n'en demeure pas moins que la possession d'abondantes réserves en or et en devises par les pays du Marché commun traduit le changement, sur le plan financier, des rapports de force dans les relations entre les Etats-Unis, d'une part, et l'Europe des "Six", d'autre part.

Cet état de choses ne manquerait pas d'avoir des répercussions, tant sur le plan économique que politique, au Québec et au Canada.

★

2 - L'AFFAIRE DE LA CARAVELLE

par *Guillaume de MAILLARD*

SI le choix d'un nouvel avion de ligne, le moyen-courrier biréacteur DC-9, par la société AIR CANADA (TCA), a soulevé de virulentes controverses, est-ce donc parce que — comme on est porté à le croire dans notre province — cette décision est mauvaise, inopportune ?

En réalité, on tombe ici dans un domaine technique malaisé à saisir, celui de l'aéronautique, mais où de cruciales questions d'ordre économique ne perdent pas leurs droits : aussi la presse d'expression française a, dans une certaine mesure, porté le débat sur un terrain nationaliste.

Pourquoi ? C'est que la décision prise par les dirigeants d'AIR CANADA, en écartant l'avion français CARAVELLE SUPER-B, privait ainsi la société CANADAIR de l'exécution d'un contrat (auquel il n'est pas prouvé qu'elle tenait) et, par extension, des ouvriers québécois d'un travail supplémentaire, au moment où le chômage, chez nous, n'a rien perdu de son acuité.

De plus, au Québec on a appris par expérience à se défier du monde anglo-saxon. Et justement, on peut dire que c'est la manière employée par la compagnie aérienne pour annoncer sa décision — par ailleurs sans doute fort justifiable — qui a souverainement déplu au Québec.

M. René Lévesque n'avait pas tort qui, au congrès de l'Union canadienne des journalistes de langue française, déclarait : « . . . la population du Québec, aussi bien que son gouvernement, sont en droit de poser des questions concernant le choix que la compagnie aérienne fera entre la Caravelle, de conception française, et le Douglas DC-9, de conception américaine. » (cf. Le Devoir en date du 18-11-63).

Les charges d'un haut fonctionnaire . . .

En l'occurence, le président McGregor a manqué, nous semble-t-il, au devoir élémentaire de sa charge : il oublie trop aisément qu'il est un haut fonctionnaire fédéral et non le directeur

d'une société privée. C'est bien pourquoi il aurait dû expliquer (et même justifier) publiquement le choix du DC-9. Non pas tant pour prouver qu'il n'est entré dans la décision d'AIR CANADA aucun préjugé technique ou culturel, aucune préférence régionale, que parce qu'il doit des explications au peuple qui, après tout, aura à payer de ses deniers l'achat des avions.

Enfin, en démontrant que l'acquisition du DC-9 répondait le mieux aux exigences de la société, à son *cahier des charges,* M. McGregor eût évité une nouvelle détérioration des rapports entre l'organisme de la Couronne et le public canadien-français.

Or, par son refus de communiquer ces renseignements relatifs au choix du DC-9, par son refus de rendre public le dossier technique et commercial de cette affaire (la chose ne pouvait-elle se faire sans révéler pour autant aux compagnies concurrentes les « secrets » pouvant s'y rattacher ?), le président McGregor a accru les soupçons des Québécois; il doit en porter tout le blâme.

On pense ici à «l'offre » faite par Sud-Aviation, à Canadair, de construire certains éléments des Caravelles Super-B : offre *ferme* selon le général Puget, président de Sud-Aviation (encore qu'il n'en ait détaillé aucun des termes); offre « officieuse », vague, pour Air Canada, qui n'en dit pas plus. Silence identique chez Canadair . . .

Mais CANADAIR est une très officielle filiale canadienne de la firme américaine GENERAL DYNAMICS. Et, comme les porte-parole d'Air Canada ont, entre autres choses, affirmé que la société de Cartierville ne voyait aucun intérêt à participer à la fabrication éventuelle des Caravelle, on peut être porté à se demander si la raison de ce manque d'intérêt, justement, n'est pas AMERICAINE !

Prévention contre la technique française ?

Quant à soupçonner notre compagnie aérienne nationale de prévention contre la technique française, il n'y a qu'un pas, qu'on voudrait éviter de franchir, mais que plusieurs observateurs trouvent diablement invitant . . .

Soulignons-le néanmoins, il n'est pas possible de conclure dans tel ou tel sens, par suite du manque de renseignements techniques adéquats. Toutefois, par l'examen de certains faits et de certaines déclarations de M. McGregor, on est fondé de le craindre.

Le peu d'empressement apporté par « TRANS CANADA AIRLINES » à l'égard de la langue française n'est pas fait pour dissiper les inquiétudes. Par exemple, la raison invoquée pour « retarder » la modification, sur les appareils, du sigle « TCA » par la désignation « bilingue » AIR CANADA, ne convainc à peu près personne.

Enfin, fait pouvant paraître paradoxal, les spécialistes ont opté pour le DC-9 sans avoir mis vraiment la Caravelle à l'épreuve, sans avoir étudié l'avion sur place, à Toulouse où sont situées les usines de Sud-Aviation. Un représentant d'Air Canada a bien passé quelques heures à Toulouse, mais des essais en vol n'ont pas eu lieu, semble-t-il.

En toute justice, soulignons cependant que l'appareil proposé est la Caravelle Super-B, dont aucun prototype n'a encore effectué de premier vol. Sa situation est donc, en ce moment, semblable à celle du DC-9, choisi sur plans.

Hélas, si l'on se réfère aux sorties de M. McGregor contre la vedette de Sud-Aviation, on peut douter qu'une étude sérieuse ait été réalisée — à moins que son auteur n'eût été bien mal informé par ses services. Ainsi, LA PRESSE ne s'est pas fait faute de relever des contre-vérités dans le nombre et les circonstances des accidents attribués aux avions Caravelle. Il en est de même pour l'âge de cet appareil : 10 ans, pour le président d'Air Canada; 5 ans, selon Sud-Aviation et . . . Le Devoir ! En réalité, le premier vol de Caravelle date de 1955 (soit près de 9 ans), mais la version actuelle remonte à 1958.

De plus, on ne peut taire qu'à l'époque, Caravelle, unique en son genre, était à tel point « révolutionnaire » que, des années plus tard, les Américains n'ont pas hésité à s'en inspirer pour le futur DC-9. M. McGregor n'a pas, non plus, accordé tant d'importance au fait que l'avion proposé, la Caravelle Super-B, est très nettement « rajeuni ». Mais pas au point toutefois — pour autant qu'on puisse en juger par la rareté des données techniques connues — de surclasser le DC-9.

Bref, le principal tort du président d'Air Canada est de n'avoir pas su défendre un choix sans doute justifié sur le plan technique.

Les raisons en faveur du DC-9

Les raisons véritables militant en faveur du DC-9 peuvent être nombreuses. Examinons ici celles ayant une valeur connue.

Les deux avions, en fin de compte, offrent des caractéristiques assez comparables. Or, notre compagnie aérienne nationale possède déjà une importante flotte d'appareils fabriqués par la firme Douglas, notamment des DC-8; il lui est donc plus aisé d'intégrer le DC-9 à sa flotte actuelle. Son personnel est déjà habitué, « formé » aux avions Douglas; l'entretien d'un rejeton de la famille s'en trouve certes facilité.

Certaines indiscrétions commises à Air Canada mettent, par ailleurs, la Caravelle en cinquième place dans le classement de la rentabilité des avions retenus à l'origine. La rentabilité varie, bien sûr, selon les lignes à desservir et selon les exigences propres aux compagnies aériennes — et il existe encore d'autres facteurs « variables ». Tel appareil peut convenir on ne peut mieux pour une compagnie ou sur une ligne données, et ne pas répondre aux exigences d'exploitation de telle autre compagnie ou ligne.

M. McGregor tient que le DC-9 sera, techniquement du moins, plus moderne que la Caravelle Super-B. Qu'en est-il ? Une opinion précise est difficile à émettre, vu l'absence de véritables caractéristiques techniques permettant une analyse sérieuse.

La différence entre l'avion français Super-B et ses prédécesseurs semble porter sur des points plutôt mineurs : de nouveaux réacteurs JT8 D1, l'allongement du fuselage d'environ un mètre et une voilure légèrement modifiée. Sa vitesse reste néanmoins inférieure à celle du DC-9.

Chose peut-être importante : l'empennage de la Super-B reste médian; le DC-9 aura, lui, un empennage horizontal surélevé, juché à la partie supérieure de la dérive. Or, on considère que, pour un avion à aile en flèche, les positions les plus favorables à l'efficacité de l'empennage sont, soit très basses (« Supersabre » ou Breguet « Taon» français, par exemple), soit très hautes (comme le « Mystère » français).

Tous les appareils étrangers inspirés de la Caravelle sont dotés d'un empennage horizontal surélevé. Par contre, la surélévation de l'empennage pose des problèmes de résistance et de tenue aux vibrations.

Médian, l'empennage de la Caravelle classique reste placé en dehors du cône formé par le jet des réacteurs — c'est essentiel. Mais, comme la Super-B sera dotée de réacteurs à poscombustion, le cône est augmenté et devient très important. Son empennage restera-t-il en dehors du cône en question ? Certes, à Sud-Aviation on aura dû y penser. Toutefois, le DC-9 ne court aucun risque à ce sujet, avec son empennage surélevé qui facilite également la sustentation de l'avion pendant la manoeuvre d'atterrissage.

Caravelle : peu économique

Le nombre de sièges d'un appareil constitue aussi un point d'importance dans le calcul de son rendement, pour une exploitation donnée. Ici, il ne fait aucun doute que la Caravelle est davantage adaptée au trafic d'Europe, dont la densité démographique ne peut se comparer à celle du Canada (où il n'est pas rare d'effectuer des vols intérieurs avec une quinzaine de passagers tout au plus).

C'est bien pourquoi — contrairement aux affirmations du pseudo-spécialiste du DEVOIR — le nombre de sièges de la Caravelle Super-B (94 places, contre 83 pour le DC-9, les normes fixées par Air Canada indiquant un nombre maximal de 80 sièges) joue, dans ce cas précis, contre elle.

Bref, les études techniques effectuées par les gens d'Air Canada concluent que l'appareil français — par rapport aux exigences de la société — présente un coût d'opération trop élevé. La raison principale ? Caravelle fait date : elle a été conçue il y a près de 10 ans.

Cet argument est-il valable ? Les renseignements techniques nous manquent pour déterminer si les changements apportés à la Super-B balayent les objections d'Air Canada.

L'avion français présente cependant, semble-t-il, un coût de revient « mille-passagers » supérieur à celui du DC-9, à cause, précisément, du trop grand nombre de sièges par rapport à son poids, trop imposant (poids maximum au décollage : environ 114,000 livres, contre 77,000 pour le DC-9).

Le phénomène n'est pas nouveau. Ainsi, l'ouvrage « Aviation nouvelle », édité par Larousse, signale, sous la signature de Camille Rougeron, ancien directeur du service technique de l'armement au Ministère de l'Air de France : « Même sur la plus fréquentée de ces lignes (de l'Union française), Paris-Alger, c'est un des reproches qu'on faisait au Breguet « Deux-Ponts » que de loger 107 passagers. » Car, en effet — et c'était bien avant le départ massif des Pieds-Noirs d'Algérie — les « Deux-Ponts » volaient la plupart du temps avec un nombre respectable de sièges libres.

Dans le cas qui nous occupe, Air Canada estime, non sans une certaine sagesse, ne pas pouvoir compter sur un accroissement spectaculaire du nombre des passagers pour occuper les 94 places de la Caravelle . . .

Une autre objection d'Air Canada résiderait dans le fait suivant : la compagnie exige un avion comportant des rangées de 5 places (2 d'un côté, 3 de l'autre); l'aménagement de l'intérieur de la Caravelle selon ces exigences aurait pour conséquence, dit-on, de diminuer le confort des passagers, par suite d'un espace intérieur plus restreint que celui du DC-9.

Un choix apparemment justifié

M. McGregor et ses spécialistes ont apporté d'autres raisons, éminemment techniques ou éco-

nomiques, en faveur de l'appareil de la compagnie Douglas.

S'il est difficile de prendre position (par suite, nous le répétons, du manque de renseignements techniques), une expérience d'ex-pilote militaire et quelques connaissances en aéronautique nous portent, A PRIORI et sur la bases des DONNEES CONNUES, à entériner le choix d'Air Canada.

Mais cela n'excuse en rien les attaques directes de M. McGregor contre Caravelle, un avion toujours sans rival pour des besoins donnés — et plus particulièrement pour les liaisons en Europe, où la clientèle sur telle ou telle ligne offre peu de points communs avec celle du Canada.

Une autre remarque s'impose : à consulter les *minutes officielles* relatant la comparution de M. McGregor devant la Chambre des Communes, on s'aperçoit que, encore que ce monsieur se soit montré pour le moins discourtois à l'égard de la Caravelle et de Sud-Aviation et qu'il ait eu une attitude très éloignée de celle d'un président d'une société de la Couronne, on s'aperçoit donc que la presse d'expression française a quelque peu « travaillé » ses propos.

Aux raisons d'ordre purement technique favorables au DC-9, se sont ajoutés des impératifs économiques. Et il semble bien qu'en ce dernier domaine, Sud-Aviation a été la malheureuse victime d'un phénomène de plus en plus visible d'intégration de l'économie canadienne à l'économie américaine, pour former à la longue un « grand tout » économique nord-américain.

Le bruit court enfin, qui veut que notre compagnie aérienne nationale était la planche de salut de la firme Douglas. Pourquoi ? On prétend que, advenant le rejet du DC-9 par le Canada, la firme américaine aurait pu être obligée d'abandonner la construction de l'avion, toujours sur les planches à dessin, ne l'oublions pas.

Selon cette rumeur, de nombreuses compagnies aériennes mineures n'ont pas la possibilité de faire des études de rentabilité; en conséquence, elles se basent, pour leurs choix, sur les options d'Air Canada (dont la compétence technique paraît être des plus éminentes).

Et à ce sujet, certains observateurs expliquent aussi la « fureur » de Sud-Aviation par le fait qu'Air Canada, comme on l'a vu plus haut, a classé la Caravelle Super-B au cinquième rang dans ses études de rentabilité. Classement fort nuisible, on s'en doute, aux ventes futures de l'avion français auprès des compagnies aériennes se basant sur les décisions des spécialistes de M. McGregor...

Une affaire de contrats...

Par ailleurs, dans un domaine davantage économique, La Presse, sous la signature d'André Boily, écrivait que le contrat pour la construction du DC-9, offert par Douglas à la firme ontarienne de Havilland, est nettement plus alléchant que celui présenté par Sud-Aviation à Canadair. D'autant plus que, selon La Presse, « l'offre de Sud-Aviation était irrecevable au départ ».

Pour sa part, Le Devoir a allégué du fait que le choix du DC-9 prive le Québec d'un contrat de $55 millions, et a souligné que cette perte, en fin de compte, s'étendait à l'ensemble du pays, « puisque la construction conjointe du DC-9 par Douglas et de Havilland se serait faite, même si Air Canada avait choisi un autre appareil. »

Cette dernière affirmation du DEVOIR serait inexacte car, écrit André Boily (cf. La Presse du 22-11-63) : « Pour ce qui est du contrat « inconditionnel » entre Douglas et de Havilland, LA PRESSE a appris, quoiqu'il soit malheureusement impossible de fournir tout de suite des chiffres précis, qu'il portait sur la moitié environ du contrat réel obtenu en négociations par le gouvernement contre le choix du DC-9. Le choix de ce dernier donnerait donc au Canada $250,000 environ de plus sur la construction de chaque appareil. Douglas prévoyant en construire 400, c'est donc une somme globale de $100 millions supplémentaires que le Canada obtient des Etats-Unis en choisissant le DC-9. »

Le résultat pratique de cette entente ? Sud-Aviation a été en l'occurence, semble-t-il, victime de tractations commerciales très habiles.

Toutefois, on ne peut conclure sans souligner l'impondérable, au sujet du contrat soumis à Canadair, de la vente de plus de 50 Caravelle en Amérique du Nord (nombre avancé par Sud-Aviation). Par contre, la vente, sinon de 400 DC-9, du moins de plusieurs centaines, reste très plausible. Et ce, pour la bonne raison que le marché américain leur est, par la force des choses, plus « ouvert » qu'aux appareils français.

Pour la tranquillité de M. McGregor, souhaitons donc que le DC-9, une fois entré en service, lui donnera plus de satisfaction que le Constellation Super-G, choisi, lui aussi, d'après plans. Dans le cas contraire, le général Puget et ses Caravelle auront une revanche éclatante... mais tardive et purement gratuite !

★

CHRONIQUES DU TEMPS PERDU

UNE VEILLÉE POÉTIQUE À LA BOULANGERIE

par *Yerri KEMPF*

QUARANTE-CINQ textes de poètes divers, nés un peu partout, voilà qui constitue une véritable anthologie. A noter le recours à l'humour, dont le représentant le plus notoire n'est autre que Henri Michaux. D'une façon générale, le public a réservé ses réactions les plus vives à ce genre de textes. Les rires ont jailli, irrépressibles, entre autre en écoutant « Les femmes de chevet » de Robert Goffin. Par contre le silence suivait les beaux poèmes qu'ils fussent d'Anne Hébert ou de Paul Eluard, de Blaise Cendrars ou d'Alain Grandbois pour citer quelques noms. Et ce silence, sans doute fervent le plus souvent, représente l'écueil du récital... car l'interprète peut se demander s'il n'affronte pas une terrible indifférence. D'autant plus que chaque fois il s'agit de repartir à zéro, aucun lien n'unissant tous ces textes, sinon leur qualité. Et c'est peut-être au niveau du choix qu'il faudrait repenser ce genre de spectacle. L'apport de l'humour représente déjà une heureuse amélioration par rapport au récital précédent. Il faudrait poursuivre cet effort de structuration en choisissant des thèmes et en établissant des liens entre les poèmes successifs. Evidemment cela représente un énorme travail de compilation, de sélection et de distribution, mais je suis persuadé que la poésie y gagnerait, tout au moins auprès du public auquel en fin de compte les comédiens s'adressent. A retenir aussi la contribution d'une chanteuse de «blues», dont le tempérament m'a semblé remarquable. C'est une nature. Il faut espérer que nos entrepreneurs de spectacles lui donneront l'occasion de se manifester. On aura compris : les Apprentis-Sorciers, une fois de plus, ont presque gagné une partie difficile. L'apport visuel : décor, projections lumineuses et mise en place des interprètes ont été un atout toujours efficace et plein de charme. Charme qu'achevait de créer une musique originale de jazz de Brault.

Le mauvais goût au pouvoir

En sortant de la Place des Arts où les vedettes du Bolshoï venaient une fois de plus de démontrer leur incomparable maîtrise, je me suis souvenu du mot bien parisien de Germaine Beaumont : « Mais ce sont les Ballets de Rétrograde ! » (Il s'agissait en l'occurence des Ballets de Léningrad). En effet, si la technique de tous ces danseurs a quelque chose d'époustouflant, — on a le souffle coupé devant certaines performances —, si par leur port les danseuses sont de véritables déesses, il n'en demeure pas moins qu'il y a dans le côté visuel du spectacle quelque chose de terriblement académique. Lorsque cet académisme s'inspire de vieilles traditions, il conserve, bien entendu, une réelle beauté. Mais lorsqu'il innove dans le sens du réalisme socialiste — je songe en particulier au pas de deux intitulé « Trois états d'âme » — les costumes deviennent d'une hideur incroyable. Il y a là un dilemme sérieux qui se pose d'ailleurs aussi au Canada et qui est celui des rapports de la recherche artistique avec l'opinion publique (affaire Vaillancour) ou pis encore avec le pouvoir politique (les Communes d'Ottawa rejetant à l'unanimité le très bel emblème de l'Exposition 67).

En Union Soviétique, on le sait, le critique d'art le plus écouté n'est autre que le camarade Khrouchtchev lui-même. On connaît les résultats. Si nous devons dorénavant être condamné aux souvenirs d'écolier de l'honorable John Diefenbaker, l'art canadien qui représente actuellement le plus beau fleuron de notre pays, risque de retomber très vite dans la plus navrante platitude et l'exposition de 1967 consacrera la feuille d'érable comme symbole de la médiocrité ! Ceci dit, le conflit entre les apparences nouvelles de la beauté et le mauvais goût officiel ne date pas d'aujourd'hui. Ainsi en l'an de grâce 1900, le peintre académique Gérôme faisait visiter une autre exposition au Président de la République Française Loubet. Arrivant à l'entrée de la salle des Impressionnistes, Gérôme se dressa les bras entendus devant l'illustre visiteur en s'écriant : « Arrêtez, monsieur le président, c'est ici le déshonneur de la France ! » Le déshonneur, c'était lui, John !

Les gueux de chez nous et d'ailleurs

En sortant la saison dernière de la première de la pièce de Félix Leclerc : « L'auberge des morts subites », je m'étais dit : « Voilà exactement le genre de texte qui conviendrait au Rideau Vert pour la période des fêtes. Cela tient de la revue et est solidement enraciné dans le sol québecquois. » Sans doute Mme Brind'amour n'avait-

elle pas manqué de se faire la même réflexion. Mais connaissant bien mes chers confrères, elle s'est dit : « Si je monte du Leclerc chez moi, je ferai descendre mon spectacle . . . tandis que si je leur sers du choux de Bruxelles, avec le tampon de Paris . . . » Or c'est exactement ce qui s'est passé : « Les Gueux au Paradis » ont trouvé grâce aux yeux non seulement du public — comme d'ailleurs l'Auberge de Leclerc —, mais aussi aux yeux de la critique. On a loué la santé flamande — à moins qu'elle fût wallonne ! —, la truculence des personnages . . . Etc . . . Si le même texte avait été signé Félix qui vous savez, on se serait empressé de vitupérer les plaisanteries de commis-voyageur de Gaston-Marie Martens. On aurait même jusqu'à stigmatisé un goût vulgaire pour la grosse saucisse ! Mais encore une fois, servie avec le fameux choux . . . Et l'Océan franchi a transformé la lourdeur et légèreté et la farce plutôt épaisse en délicieux conte de Noël. Il faut d'ailleurs reconnaître que la présentation du Rideau Vert ne manque pas d'allure.

Nous sommes ici en présence du type à peu près parfait du théâtre populaire dont certains de nos intellectuels engagés ont la bouche pleine. J'imagine d'ici leur tête horrifiée. Et pourtant . . . D'ailleurs « L'auberge des morts subites » s'est jouée quelque cent cinquante fois dans notre bonne ville où, paraît-il, il y aurait désaffection du public pour le théâtre et je suis certain que les Gueux de leur côté rempliront la salle du Stella tous les soirs. C'est du moins ce que je souhaite à la troupe du Rideau Vert qui continue ainsi de récolter ce qu'elle sème.

★

PANORAMIQUE

BILAN 1963
ÉCRANS 1964

par Patrick STRARAM

Plus avant : quel est le but du cinéma ? Que le monde réel, tel qu'offert sur l'écran, soit aussi une idée du monde.
Jacques RIVETTE

MONTREAL n'aurait pas été Montréal si l'année 63 ne s'était terminée par un scandale infect. Avoir confié un chef-d'oeuvre du cinéma français à une exploitant de langue anglaise, qui s'adresse à une clientèle très précise, la colonie juive aisée de Snowdon, cela était déjà un comble. Avoir annoncé le film sous son titre anglais absurde de « My life to live » dépassait les bornes. Une publicité inexistante et aucune critique dans « Le Devoir » ajoutèrent l'indigne à l'absurde. Que le film ait été retiré si vite et sans prévenir révolte profondément tous ceux qui aiment le cinéma, et par conséquent tiennent VIVRE SA VIE pour l'une des oeuvres majeures d'aujourd'hui, un film bouleversant, supérieur, d'un lyrisme et d'un dépouillement inégalés jusqu'alors, de par sa conception, sa facture et son mouvement intrinsèques cette AURORE (SUNRISE) du cinéma de 1963 — pour paraphraser Robert Daudelin qui termine un article admirable sur Godard dans « Objectif 63 », no 25, par « . . .LE PETIT SOLDAT, cette REGLE DU JEU du cinéma de 1963. »

Comment s'adresser à un lecteur sans se mettre en situation ? Quelle *mise en situation* est possible sinon en faisant passer le sujet au crible de *ses propriétés ?*

Un inventaire de ses propriétés, pour peu que l'intéressé le dresse avec une rigueur vraie, c'est par ailleurs un examen de conscience autant qu'un examen de la situation, et se connaissant mieux on connait mieux ce que l'on étudie, qu'on communique, une meilleure connaissance faisant meilleur l'amour.

Comment mieux *prévoir* l'année cinématographique 64 à Montréal qu'en situant l'année 63 — et ce faisant se situant : un respect fondamental qu'on doit au lecteur.

●

L'Elysée, appuyé dans les coulisses par des hommes qui connaissent le métier, demeure le cinéma où presque seulement des films de qualité sont montrés (même si les projections sont de plus en plus douteuses et si l'on ose présenter un film d'Orson Welles sans le générique qui le termine). N'aurait-on vu que IL GRIDO CLEO DE 5 A 7, L'IMMORTELLE, qu'il fallait « faire voir », et CITIZEN KANE et BANDITI A ORGOSOLO, il faudrait remercier l'Elysée.

D'autres salles tentent désormais de présenter de bons films, et cette émulation ne peut être que productive.

C'est le très grand mérite de Michel Costom d'avoir osé ouvrir Le Festival, auquel on doit M LE MAUDIT, cet impérissable chef-d'oeuvre comme est impérissable CITIZEN KANE. Les films prévus laissent espérer une politique adéquate.

Le Festival International du Film de Montréal semble s'être résolu à présenter des films non plus « du plus grand nombre de pays possible » mais des films étrangers de qualité, tenant ainsi un rôle d'information-initiation qui doit être le sien. Quelles magnifiques surprises que GIULIANO de l'Italien Rosi, que LE COUTEAU DANS L'EAU du bien exemplaire Polonais Roman Polanski. Et la création d'un Festival du Film canadien s'imposait. La présence de cinéastes étrangers est également primordiale, permettant les échanges sans lesquels un plafond local est vite atteint et les créateurs, y restant collés, meurent. Ce Festival de Montréal est désormais adulte, et certainement l'une des activités artistiques et sociologiques capitales pour la collectivité canadienne-française (l'élément anglophone en profite-t-il autant ?).

●

Le projet de co-production canado-franco-italo-japonaise aboutirait-il qu'on pourrait enfin considérer en gestation un cinéma d'ici qui soit international — une nécessité jusqu'alors impossible à réaliser vu les systèmes en vigueur.

●

Le Syndicat Coopératif d'édition Cité Libre

Pour marquer son dixième anniversaire, en janvier 1960, *Cité Libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue a adopté un nouveau rythme de parution. Elle est devenue mensuelle. Au plan administratif, elle constitue une coopérative d'édition en bonne en due forme.

Les membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 4 décembre 1963, est formé des personnes suivantes:

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT:
Claude Longpré

VICE-PRÉSIDENT:
James Hodgson

SECRÉTAIRE:
Jean Dostaler

TRÉSORIER:
Yves-Aubert Côté

ADMINISTRATEURS:
Benoît Baril
Jacques Hébert
J.-Z.-Léon Patenaude
Gérard Pelletier
Pierre-E. Trudeau
Jean Pellerin
Pierre Vallières

CONSEIL DE SURVEILLANCE:
Jean-Gérin Lajoie, président
Marc Lalonde
Jean-Paul Geoffroy

ARCHIVISTE:
Pierre Tanguay

VÉRIFICATEUR
Jean-Guy Rousseau, C.A.

Deux très beaux films ont été entrepris, achevés, montrés. Ceci était impensable il y a trois ans. Comme quoi Festival du Film et Elysée-cinéma d'essai première manière n'étaient pas seulement pour les spectateurs. Seulement il faut des spectateurs pour voir, et par conséquent « amortir » son coût, un film qui n'est pas fait sinon pour qu'ils le voient. On se rend pas toujours bien compte des difficultés que sous-entend un schéma aussi primaire. Je ne reviens pas sur les qualités de POUR LA SUITE DU MONDE, de Michel Brault et Pierre Perrault — cette fresque épique qui recrée un archaïsme demeuré vivant, ni sur les qualités plus ambiguës (et pour moi donc supérieures) d'A TOUT PRENDRE, ce saisissant film-essai dans lequel l'autobiographie n'est que l'amorce d'options, de motivations et d'une morale.

●

Evénement majeur : une Cinémathèque et un Musée du Film canadiens vont incessamment fonctionner, mine à laquelle tous pourront enfin aller découvrir ce qu'est le cinéma, pourquoi et comment le cinéma. Serge Losic, Guy-L. Côté, Guy Joussemet, Jean Billard, Michel Patenaude, d'autres sont là, *au travail*. Demain, grâce à eux, le cinéma ne sera plus le même, mais une réalité, provocante, inscrite dans la vie quotidienne, qui satisfera, comme il le faut.

Et puisque je prétends qu'un inventaire de ses propriétés seul permet de se mettre en situation, ce qu'on doit au lecteur, à moi de me « situer ». J'omets à dessein quelques-uns des plus prodigieux moments les plus privilégiés pour moi cette dernière année, les films ayant été montrés précédemment — M LE MAUDIT, CITIZEN KANE, LA REGLE DU JEU, LE SIGNE DU LION, WILD RIVER, HATARI. Et si j'élimine, parce que non encore montrés » commercialement « à Montréal — un scandale aussi imbécile qu'intolérable — OPERA-MOUFFE (Agnès Varda) et VOIR MIAMI (Gilles Groulx), j'obtiens, non sans difficultés parfois dramatiques avant de me résoudre à ce choix trop limitatif, comme *meilleurs films vus à Montréal en 1963:* 1) VIVRE SA VIE et LE PETIT SOLDAT (Jean-Luc Godard), 3) L'ANGE EXTERMINATEUR (Luis Bunuel) et LE GUEPARD (Luchino Visconti), 5) LES CARABINIERS (Jean-Luc Godard), 6) A BOUT DE SOUFFLE (Jean-Luc Godard), 7) CLEO DE 5 A 7 (Agnès Varda) et IL GRIDO (Michelangelo Antonioni), 9) LA MORTE-SAISON DES AMOURS (LES LIAISONS AMOUREUSES) (Pierre Kast), 10) A TOUT PRENDRE (Claude Jutra), L'ECLIPSE (Michelangelo Antonioni), RIDE THE HIGH COUNTRY (*GUNS IN THE AFTERNOON*) (Sam Peckinpah), BANDITI A ORGOSOLO (Vittorio De Seta), VANINA VANINI (Roberto Rossellini) et HALLELUJAH THE HILLS (Adolphas Mekas).

●

Et pour 1964 ?

J'espère pour les avoir vus : LA PROIE POUR L'OMBRE (Alexandre Astruc), ADIEU PHILIPPINE (Jacques Rozier), cet autre chef-d'oeuvre d'Orson Welles : LE PROCES, et ce chef-d'oeuvre magistral de Bonnardot et Armand Gatti : MORAMBONG.

J'espère voir aussi MAIN BASSE SUR LA VILLE (Francesco Rosi), PEAU DE BANANE (Marcel Ophuls), MURIEL (Alain Resnais), LE FEU FOLLET (Louis Malle). Et LE POEME DE LA MER (Dovjenko), mais sans grand espoir. On nous annonce déjà LA PEAU DOUCE (François Truffaut) et LA BAIE DES ANGES (Jacques Demy) — puisse-t-il finir bientôt LES PARAPLUIES DE CHERBOURG. Il y aura beaucoup de films américains de tout premier ordre, à commencer par LE CARDINAL (Oscar Preminger)... La Cinémathèque promet un von Stroheim : un chef-d'oeuvre. Et... Claude Jutra finira-t-il son second film ? J'espère voir encore LE MEPRIS...

Ce que je me souhaite encore, à moi et à tous les camarades, c'est six semaines (l'Elysée, la Cinémathèque, un autre cinéma...) : une semaine A BOUT DE SOUFFLE, une semaine LE PETIT SOLDAT, une semaine UNE FEMME EST UNE FEMME, une semaine VIVRE SA VIE, une semaine LES CARABINIERS, une semaine LE MEPRIS. Et une septième semaine courts-métrages de Godard ne serait pas déplacée...

Suis-je trop exigeant ?

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.,

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication."